



NOTE

Tourisme-hôtellerie-restauration,
commerce-économie de proximité :
impacts de la COVID 19

AVRIL 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Au printemps dernier, le CESER a mené une réflexion globale et transversale, à chaud, sur les conséquences de la crise liée à la pandémie de la COVID 19. Différentes pistes de réflexion et d'action pour les entreprises des secteurs tourisme-hôtellerie-restauration et commerces-économie de proximité avaient alors été proposées, avec la prise en compte des effets du « premier confinement » et de la nécessaire distanciation sociale.

Ce travail est ici continué et approfondi, prenant acte du contexte instable et défavorable pour les entreprises de ces secteurs, faisant appel en nombre au travail saisonnier, et englobant plus largement la question des nouvelles formes de tourisme, du développement de la digitalisation du commerce et de l'avenir économique en montagne.

Quelles mesures d'accompagnement et de soutien, de relance - lorsque la situation sanitaire le permettra - et surtout, d'anticipation des nouveaux besoins des consommateurs et de développements nés de cette crise les politiques publiques peuvent-elles envisager ?

La Commission « Activités économiques, emploi et innovation » du CESER propose aujourd'hui une note d'observation plus approfondie sur les effets de la crise sanitaire sur ces secteurs d'activité plus particulièrement touchés que sont l'hôtellerie, la restauration et les commerces de proximité. Elle étudie les solutions les plus adaptées à une sortie de crise rapide et durable, capitalisant les enseignements et bonnes pratiques du dernier semestre. La société civile reste mobilisée pour toutes les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui participent à la vie de nos territoires et à la richesse de notre Région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE
—
2021-08



Président de la Commission 1

M. Éric LE JAOUEN



Introduction	7
L'évolution de la situation sanitaire et impact sur les activités économiques depuis début juillet	10
Rappel chronologique des étapes de la situation sanitaire par rapport à l'activité économique	10
Des impacts importants en 2020, des situations hétérogènes, des capacités de rebonds différents et différés selon les secteurs	10
Une baisse des défaillances d'entreprises compte-tenu des mesures de soutien, mais des trésoreries en tension	11
Une détérioration de la situation de l'emploi due à la diminution du nombre de contrats courts, et amortie par les mesures de chômage partiel	13
Des publics plus impactés que d'autres	16
Tourisme-Hôtellerie-Restaurant : une reprise durant la période estivale, une fermeture administrative depuis le 30 octobre 2020	18
Une fréquentation estivale plus forte que prévue	18
Des tendances de consommation en évolution	20
Second confinement et fermeture : un impact très fort sur la saison d'hiver et le tourisme d'affaires	20
▶ Les impacts sur la situation des entreprises	21
▶ Des impacts forts sur la situation de l'emploi.....	25
Commerce-Économie de proximité	26
Deuxième confinement, réouverture et renforcement des jauges	26
Le développement de la digitalisation : enjeux, difficultés et initiatives	27
La situation des entreprises	27
La situation de l'emploi	27

Les recommandations du CESER	30
------------------------------------	----

Axe 1 : La prolongation des soutiens nécessaires à certaines activités davantage fragilisées ou certains territoires comme la montagne et les conditions de sortie de ces mesures.	31
---	----

Axe 2 : Les actions pour une relance rapide dans ces secteurs en accompagnant les entreprises et les personnes pour permettre une adaptation de l'offre à court terme et répondre aux besoins des consommateurs	33
--	----

Axe 3 : L'anticipation d'évolutions plus structurelles pour lesquelles la crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur	35
--	----

Conclusion	36
------------------	----

Bibliographie	37
---------------------	----

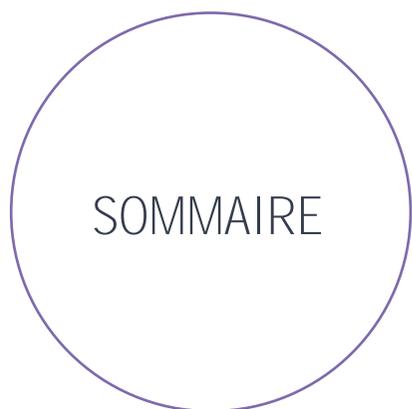
Contributeurs	38
---------------------	----

Remerciements	40
---------------------	----

Déclaration des groupes	41
-------------------------------	----

Résultats des votes	47
---------------------------	----

Contacts.....	54
---------------	----





Introduction

La note d'orientation du CESER de juillet 2020 « COVID-19 repenser demain, le regard du CESER » recensait des pistes de réflexion à la suite de la crise sanitaire et du premier confinement. Une partie spécifique était consacrée aux impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques sur deux secteurs : commerce-économie de proximité et tourisme-hôtellerie-restauration. Le CESER proposait treize pistes de réflexions (page suivante) soit pour les deux secteurs soit pour chacun d'entre eux.

Quelques mois plus tard, l'évolution de la crise sanitaire a produit et continue de produire des impacts très différenciés sur les secteurs économiques. Aussi, le CESER a souhaité approfondir sa réflexion sur ces deux secteurs clés de l'économie régionale. En effet, si d'un point de vue économique, un diagnostic largement partagé considère qu'aujourd'hui environ 85 % des activités économiques se portent plutôt bien voire très bien dans cette période de crise sanitaire, 15 % d'entre elles rencontrent de fortes difficultés compte tenu d'une activité ralentie ou faisant encore l'objet de fermetures administratives. Comme d'autres tels la culture, l'évènementiel ou l'aéronautique, les deux secteurs qui ont fait l'objet de pistes de réflexion en juillet, en font partie.

En élargissant sa réflexion à l'évolution de la conjoncture économique régionale dans son ensemble mais en zoomant systématiquement sur les deux secteurs évoqués, le CESER a souhaité affiner son diagnostic et l'adapter aux soubresauts de la crise sanitaire de juillet 2020 à début mars 2021. Il s'agit de pointer les conséquences des décisions qu'elle entraîne sur l'activité de ces deux secteurs mais aussi son rôle probable de catalyseur sur des évolutions plus structurelles.

La note comportera **quatre parties**.

PARTIE 1

Elle présentera les impacts de la crise sanitaire sur la situation des entreprises et de l'emploi.

PARTIES 2 et 3

Les deuxièmes et troisièmes parties s'intéresseront ensuite aux impacts spécifiques sur chacun des deux secteurs. La dimension chronologique sera privilégiée.

RECOMMANDATIONS

Enfin la dernière partie proposera des orientations à prendre en articulant celles-ci dans une échelle de temps spécifique. En effet avant d'évoquer des mesures de relance et contrairement à ce que l'on pouvait envisager en juillet, les mesures de soutien sont largement encore à l'ordre du jour pour certains secteurs et certaines parties du territoire régional. Enfin certaines évolutions se dessinent, celles-ci ne relèvent ni de mesures de soutien immédiates, ni d'une relance de court terme mais d'un accompagnement de moyen et long terme à mettre en place dès aujourd'hui.

RAPPEL DES PISTES DE RÉFLEXIONS
issues de la note COVID 19 : repenser demain,
le regard du CESER

Pour les deux secteurs

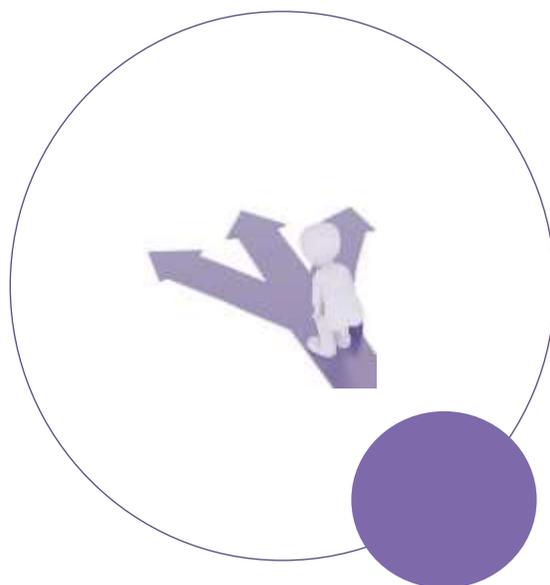
- ▶ **Coordonner les plans de relance des différentes échelles territoriales** de soutien à ces secteurs : européenne, nationale, régionale et locale. Ces secteurs composés essentiellement de TPE ont besoin d'une lisibilité forte de l'action publique pour pouvoir la mobiliser, des efforts trop dispersés pourraient nuire à l'efficacité globale recherchée.
- ▶ **Être attentif à ce que l'apprentissage reste avant tout un contrat de travail**, de professionnalisation dans l'emploi. L'emploi, et donc l'apprentissage sont une source d'inquiétudes, au-delà des questions financières, la distanciation physique remet en question les méthodes de formation de ces métiers. Des aides au recrutement sont en cours d'élaboration. La mise en place de solutions transitoires permettant aux CFA de démarrer les formations sans le contrat de travail signé et pour une durée de 6 mois au lieu de 3, peut permettre de débloquer des situations individuelles. Elles comportent toutefois des risques à terme de ne pas déboucher sur un contrat ou de décalage avec les profils recherchés par les entreprises.
- ▶ **Appréhender le caractère spécifique de l'emploi dans ces secteurs.** Ce sont des emplois de proximité, l'ajustement ne se fait pas par les stocks mais par l'emploi. Il y a des formes d'emplois plus précaires que d'autres liés à la saisonnalité, au recours aux travailleurs non-salariés pour lesquelles les mesures sociales, notamment le chômage partiel, ne sont pas mobilisables. Le risque de voir les personnes se détourner de ces professions pour ces raisons est fort et pourrait freiner la reprise de l'activité.
- ▶ **S'appuyer sur les organisations professionnelles** pour développer et faire vivre des communautés, dans ces secteurs constitués majoritairement de TPE. Le rôle des organisations professionnelles est fondamental. 70 à 75 % des entreprises adhérentes se sont retournées vers les organisations professionnelles durant cette période face au besoin d'être rassurées, accompagnées et formées. Il faut souligner notamment l'accompagnement nécessaire dans le domaine psychologique des chefs d'entreprise. De nombreuses plateformes se sont mises en place à l'initiative des pouvoirs publics, des consulaires, des organisations professionnelles. Le numérique peut créer du lien, renforcer la participation à une communauté et faire exister celle-ci.

Pour l' économie de proximité

- ▶ **Accompagner la réflexion sur l'organisation du travail et la formation.** Il y a une opportunité à saisir, elle est humaine. Elle nécessite l'implication des salariés et peut s'accompagner du développement de la formation par visio et tutos. Pour mettre en place, les nouvelles formes d'organisation du travail : horaires, rotations, groupement d'employeurs, etc, il sera nécessaire de prendre en compte la parole des salariés. Cela pourrait se faire en renforçant le dialogue entre employeurs et salariés sur la distanciation sociale et le rôle des instances comme la Commission Paritaire Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA). Ces professions sont organisées par métiers. En France, le dialogue social est organisé par branches. La logique territoriale peut-être une solution pour les TPE.
- ▶ Renforcer les nouvelles offres et formes d'organisation du travail par le **développement de la communication et d'actions commerciales**, voire de la gestion des litiges avec les consommateurs à l'image de ce qui a été initié par la CAPEB dans le bâtiment. Des emplois partagés, des groupements d'employeurs pourraient se mettre en place. Dans certains secteurs comme le bâtiment, la mutualisation entre grandes et petites entreprises peut être une piste.
- ▶ **Engager une réflexion sur la configuration, l'aménagement des boutiques**, que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur, notamment sur les trottoirs.
- ▶ **Accompagner la transition numérique de ces entreprises** : la crise a créé un déclic pour mettre en place de nouvelles offres à destination des clients mais également pour la formation et l'accompagnement. L'efficacité, le gain de temps permis par le numérique ont convaincu des entreprises réticentes jusque-là. Il faut amplifier cet effet. Le plan de relance de la Région qui prévoit 40 M€ pour le soutien des investissements des TPE du commerce et de l'artisanat, pour accélérer l'appropriation des outils numériques pour ces entreprises ainsi que le soutien à des initiatives innovantes va dans ce sens.
- ▶ **Prendre en compte les situations diverses du secteur en s'adaptant au nouveau contexte.**
- ▶ L'économie de proximité a de nombreux atouts : économie de circuits courts, de qualité de vie courante dans les communes. Des perspectives même si les effets de la crise ne sont pas pleinement connus sur la pérennité des entreprises notamment.

Pour le tourisme- hôtellerie-restauration

- ▶ **Assurer le même respect et le même contrôle des protocoles sanitaires dans les offres de type Airbnb que dans l'hôtellerie.** Pour un secteur particulièrement touché par la crise et pour lequel la reprise risque d'être lente, il est important que toute distorsion de concurrence soit évitée.
- ▶ **Cibler le secteur tourisme-hôtellerie-restauration** dans les actions qui seront déclinées dans les territoires par l'initiative engagée par la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes avec l'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés dans le cadre de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale à destination des TPE. La taille des entreprises est un facteur de fragilité, la mutualisation des achats, le regroupement sur des actions ciblées pourraient être aidées.
- ▶ **Favoriser la reprise de la fréquentation**, qui sera dans un premier temps le fait de clients nationaux. On sait que seul un peu plus d'un Français sur 2 part en vacances ou en court séjour. Des aides publiques ciblées sur certains publics, hors saison, pourraient être imaginées. Le plan de relance de la Région prévoit 2 M€ permettant d'alimenter les cartes Pass'Région + pour permettre l'accès des seniors à l'entrée des sites touristiques emblématiques. Cela pourrait être amplifié.
- ▶ **Anticiper la période qui vient**, qui verra une augmentation du nombre de procédures devant les tribunaux de commerce par un travail regroupant l'ensemble des acteurs (experts-comptables, commissaires aux comptes, ...) imaginant des solutions dans cette période exceptionnelle. Le secteur a formulé des demandes spécifiques pour améliorer la viabilité des TPE du secteur, soit la poursuite de l'activité partielle jusqu'à mars 2021, l'étalement sur 10 ans du prêt garanti par l'Etat et sa transformation en fonds propres. Il faudra suivre les réponses apportées à ces demandes. Le plan de soutien mis en place par la Région durant la crise a été complémentaire de l'action de l'État : contribution au fonds de solidarité nationale et un fonds régional d'urgence tourisme. Le plan de relance de la Région prévoit un soutien à l'investissement touristique : secteur thermal, hébergements touristiques et stations de montagne pour 43 M€ ainsi qu'un plan de transition en faveur de campagnes ciblées sur l'attractivité de la Région et la diversité des expériences touristiques saisonnières pour 10 M€. Un suivi du plan à destination de ce secteur sera nécessaire en raison des incertitudes sur la reprise de la fréquentation et la capacité de résistance du secteur dans la durée.





L'évolution de la situation sanitaire et impact sur les activités économiques depuis début juillet

Rappel chronologique
des étapes de la
situation sanitaire par
rapport à l'activité
économique

Après un couvre-feu de 21 heures à 6 heures instauré dans les grandes métropoles, en Auvergne Rhône-Alpes : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, le deuxième confinement prend effet le 30 octobre. Si celui-ci s'est arrêté le 15 décembre, il a été suivi d'un couvre-feu de 20 à 6 heures jusqu'au 15 janvier et de 18 heures à 6 heures depuis le 15 janvier.

Ces décisions ont été assorties de mesures spécifiques pour le commerce et le secteur de l'hôtellerie-restauration qui seront détaillées dans les parties 2 et 3.

Si le deuxième confinement a été jugé moins strict que le premier (17 mars au 11 mai), l'ensemble de ces décisions ont eu un impact sur la situation des entreprises et de l'emploi en région.

Des impacts importants
en 2020, des situations
hétérogènes, des
capacités de rebonds
différents et différés
selon les secteurs

A la différence du premier confinement, le deuxième confinement a eu un impact très limité dans l'industrie et le bâtiment. A l'inverse, les services marchands au premier rang desquels l'hôtellerie-restauration, le travail temporaire et les services à la personne ont été particulièrement touchés.

Si l'activité s'est stabilisée en décembre dans les services, la fermeture des remontées mécaniques a engendré une contraction supplémentaire dans le secteur de l'hôtellerie de montagne.

Sur le plan national, la France a connu sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale avec un recul du PIB de 8,3 %¹ sur l'ensemble de l'année. Cela s'inscrit dans un contexte de récession mondiale -3,5 % selon le FMI et européen - 6,8 % pour la zone euro.

En Auvergne Rhône-Alpes avec un recul de 9,8 % du Chiffre d'affaires de l'activité des entreprises industrielles et une diminution de 13 % des exports, une baisse de 7,9 % pour le secteur de la construction et de 13,2 % des services marchands en 2020 par rapport à 2019 la situation des entreprises a connu une baisse très importante en 2020. Il faut toutefois noter une très grande hétérogénéité à l'intérieur des différents secteurs. Au sein des services marchands, c'est sans surprise le secteur de l'hôtellerie-restauration qui connaît la plus forte baisse (-29,6 %).

La temporalité de la reprise n'est pas la même selon les secteurs et certains d'entre eux sont en plus potentiellement impactés par des changements de paradigme. Ces incertitudes menacent l'avenir de certains secteurs comme l'événementiel et interroge la temporalité d'une reprise possible.

Une baisse des
défaillances
d'entreprises compte-
tenu des mesures de
soutien, mais des
trésoreries en tension

Paradoxalement, le nombre de défaillances d'entreprises s'est considérablement réduit en 2020 par rapport à 2019. Par rapport à l'année dernière, on est à moins 42,1 % de défaillances d'entreprises.

L'alimentation d'un certain nombre d'entreprises en cash, la mise en œuvre du « quoi qu'il en coûte », le report d'échéances de prêts, de charges et la mise en place du Prêt garanti par l'Etat (PGE) mais aussi l'interruption des procédures judiciaires pendant une période de l'année expliquent ce chiffre.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur la vie des entreprises et cela freine la destruction créatrice naturelle des entreprises. Certaines entreprises sont alimentées en cash de manière artificielle. Il faut considérer que dans un tribunal de commerce comme celui de Lyon, c'est environ 1 400 défaillances d'entreprises par an (2019), 1 200 liquidations judiciaires sèches. Sur ces 1 200 liquidations, 40 % des entreprises ont moins de 2 ans et n'ont jamais payé de charges sociales et fiscales. Enfin, pour un certain nombre d'entreprises, certains font l'hypothèse que le PGE sera remboursé plus tard ou ne sera pas remboursé. Cela crée de l'attente, qui n'est pas favorable à terme. Après la COVID, l'entreprise ne sera pas restructurée et elle sera autant en difficulté qu'avant mais on l'aura alimenté en cash avec des fonds publics. Ce constat fait par le président du tribunal de commerce de Lyon est partagé par de nombreuses juridictions françaises.

La situation évolue avec deux éléments: d'une part, une certaine lassitude des chefs d'entreprise dans les secteurs qui ne voient pas la situation s'améliorer, d'autre part des problèmes de temporalité, ainsi pour rembourser le PGE, il faut 5 % de résultat net sur 5 ans, en moyenne 3 % est un résultat satisfaisant., cela risque de grever durablement les résultats des entreprises les plus fragiles.

Il faut souligner que malgré les mesures de soutien 1/3 des entreprises régionales² constataient des difficultés de trésorerie liées à la baisse du chiffre d'affaires mais aussi aux impayés ou à l'allongement des délais de paiement de leurs clients.



Le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) a été largement mobilisé. Ce dispositif mis en place par l'Etat permet aux entreprises jusqu'au 30 juin 2021 de demander un PGE pour soutenir leur trésorerie. C'est un prêt qui peut représenter jusqu'à trois mois de Chiffre d'affaires, sans remboursement la première année et sans garantie exigée auprès de l'emprunteur. En France c'est 640 000 entreprises bénéficiaires, 130 Milliards pour 89 % de TPE. En région c'est 83 400 entreprises et près de 15 milliards mobilisés.

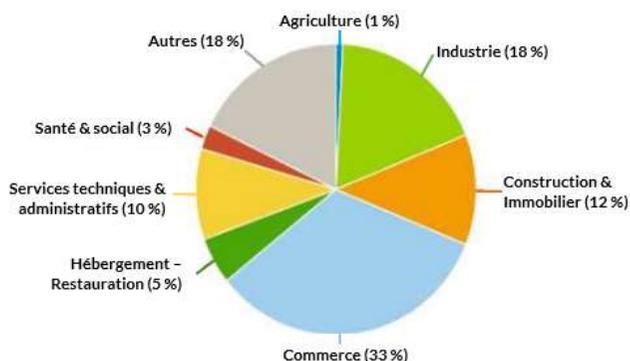
¹ Les références chiffrées citées dans ce paragraphe sont tirées de « Les entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes - Bilan 2020 et Perspectives 2021 » Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes- 12/02/2021.

² Observatoire économique Crise COVID- 19 : « Situation en décembre 2020 », CCI Auvergne-Rhône-Alpes.

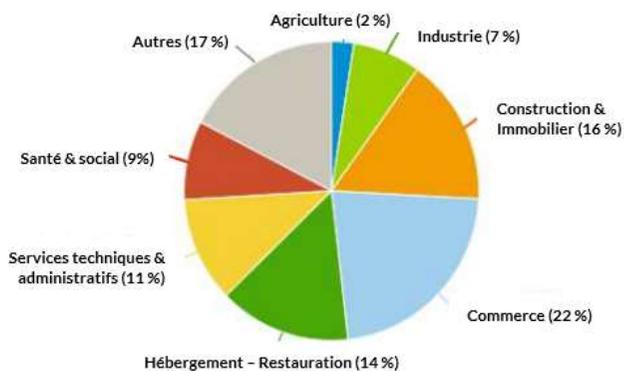
Statistiques du PGE en Auvergne-Rhône-Alpes

	Nombre d'entreprises bénéficiaire d'un PGE	Part des TPE	Montant des PGE (en millions d'euros)
Ain	5 451	88 %	991,9
Allier	2 507	88 %	290,1
Ardèche	3 281	89 %	357,6
Cantal	1 244	89 %	185,6
Drôme	6 108	88 %	857,2
Isère	13 027	89 %	2 046,8
Loire	7 489	89 %	1 103,3
Haute-Loire	2 138	88 %	371,4
Puy-de-Dôme	5 517	89 %	847,6
Rhône	21 973	89 %	4 815,9
Savoie	5 964	90 %	881,9
Haute-Savoie	9 099	89 %	1 544,7
Total Région	83 798	89 %	14 294

Montants accordés
Suivi Banque de France au 01/01/2021



Nombres d'entités bénéficiant du PGE
Suivi Banque de France au 01/01/2021



Répartition des PGE
par nombre et montant



Source : Comité Régional des Banques, tableau de bord PGE au 15 janvier 2021

Une détérioration de la **situation de l'emploi** due à la diminution du nombre de contrats courts, et amortie par les mesures de chômage partiel

La mise en place du confinement à la mi-mars a causé une brusque et brutale diminution des embauches en mars / avril / mai (-42 % par rapport à 2019). Puis, de juin à octobre, le nombre d'embauches reste inférieur à ce qu'on observait l'année précédente : en moyenne en retrait de -15 %.

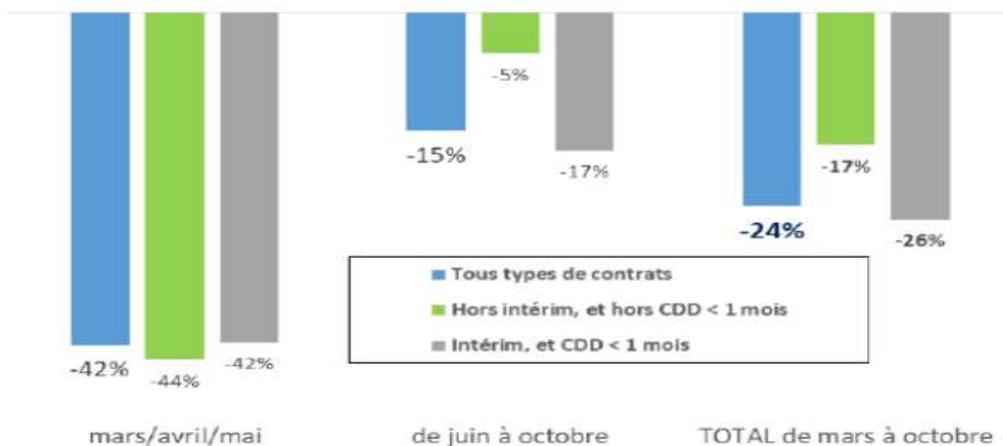
Les embauches sur des contrats courts (intérim ou CDD de moins), qui représentent huit embauches sur dix, sont en net recul avec la crise sanitaire : en cumul de mars à octobre, leur nombre recule de -26 % par rapport à l'année précédente (contre -17 % pour les embauches en CDI ou CDD de plus d'un mois).

De mars à octobre 2020, 3,24³ millions de Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes. Par rapport à la même période de l'année précédente, ce volume est en recul de plus d'1 million, soit -24 %.

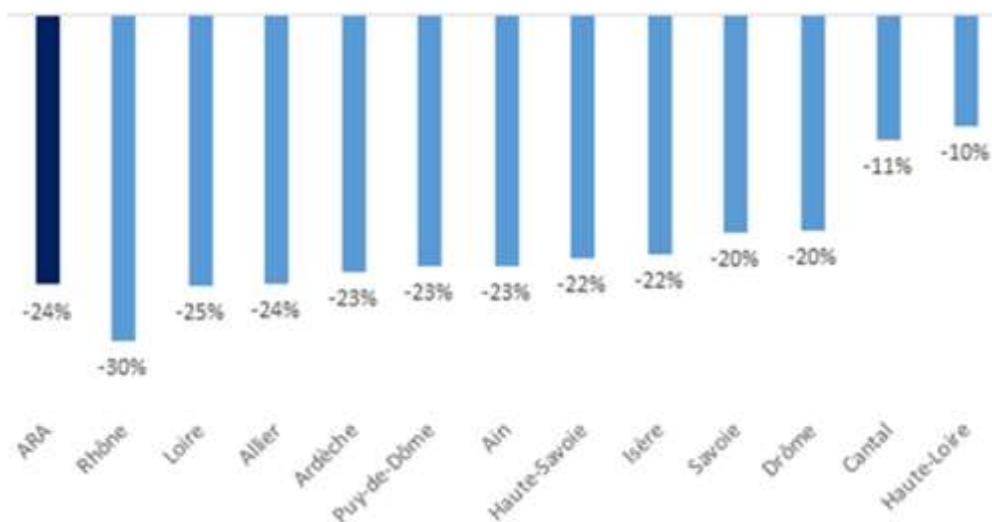


³ Les chiffres cités dans ce paragraphe ont pour source « Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes ».

Impact de la crise sanitaire sur les embauches (DPAE)
Par type de contrat
 (Évolution par rapport à la même période de l'année précédente)



Impact de la crise sanitaire sur les embauches (DPAE)
Par département
 (Cumul mars à octobre 2020, versus même période de l'année précédente)

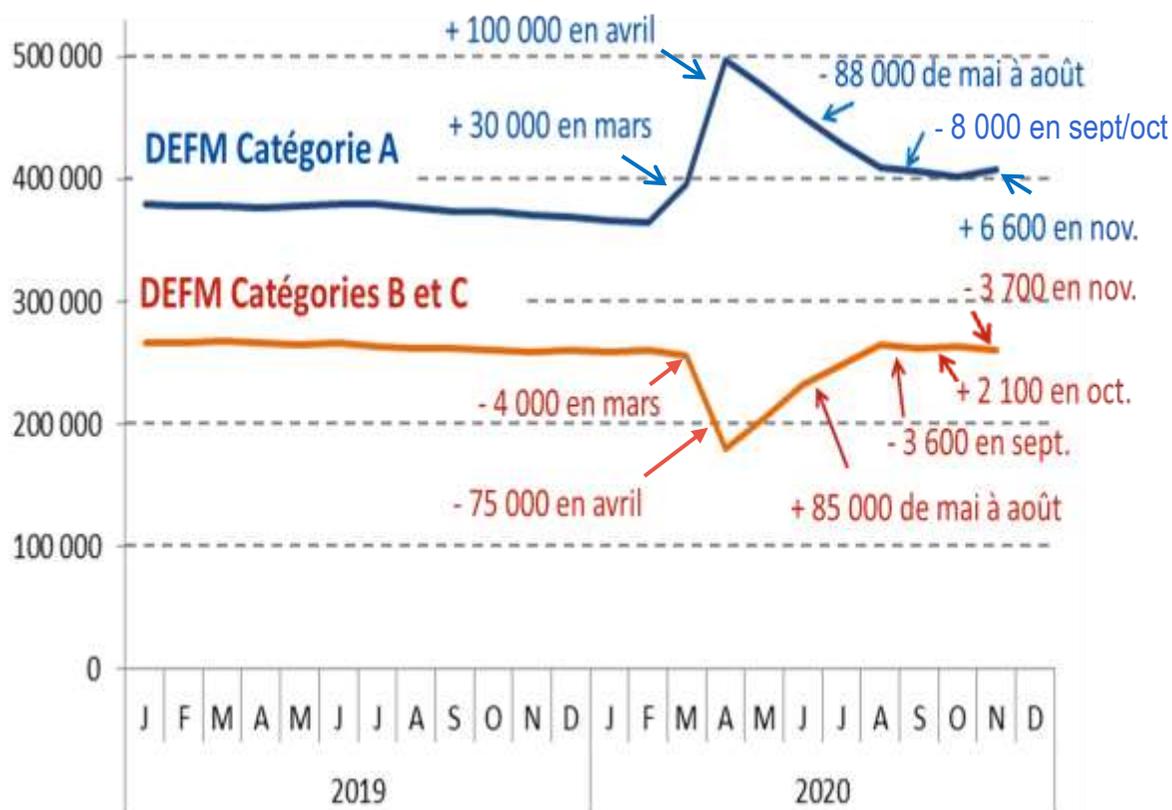


Les chiffres montrent des différences notables par département entre -30% dans le Rhône contre -10% en Haute-Loire.



Source : Pôle Emploi

Cette situation s'est traduite par une augmentation de plus de 44 200 du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois entre mars et novembre : + 43 800 en catégorie A, + 400 en catégorie B et C, soit + 44 200 en catégories A, B ou C.



Source : Pôle Emploi

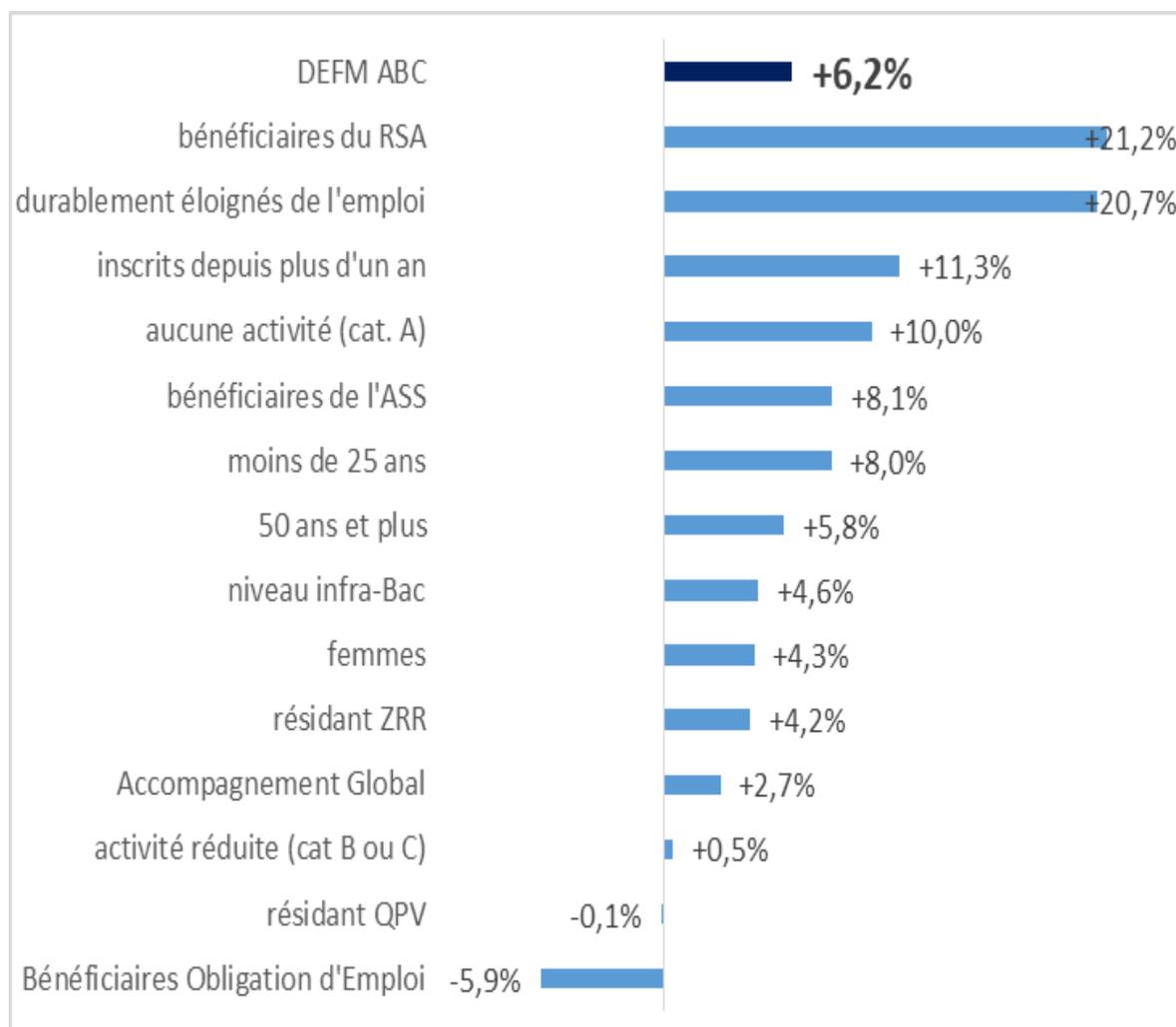
Sur un an (de novembre 2019 à novembre 2020), la DEFM ABC a augmenté de +6,2 % dans la région. Il faut souligner le rôle d'amortisseur joué par le chômage partiel qui au plus fort de la crise sanitaire, en avril 2020 concernait jusqu'à 75 % des entreprises régionales.



Des publics plus impactés que d'autres

Certains publics sont plus impactés, notamment les plus précaires : bénéficiaires du RSA (+ 21,2%), durablement éloignés de l'emploi (+ 20,7%), CLD (+ 11,3%), demandeurs sans aucune activité (+ 10%), bénéficiaires de l'ASS (+ 8,1%), ou jeunes (+ 8%).

Ces éléments sont détaillés dans le graphique ci-après :



Source : Pôle Emploi



Une fréquentation
estivale plus forte que
prévue



Tourisme-Hôtellerie-
Restauration : une reprise
durant la période estivale,
une fermeture administrative
depuis le 30 octobre 2020

Les bars, cafés et restaurants ont été autorisés à ouvrir dans le cadre de respect des conditions de distanciation sociale à partir du 2 juin 2020. Les acteurs du tourisme interrogés par Auvergne-Rhône-Alpes tourisme dans le cadre d'une enquête mis en place dans le cadre de la période COVID constatent à 63 % que la fréquentation touristique a été bonne (dont 18 % pour lesquels elle a été très bonne) même si 51 % constate une baisse de la fréquentation sur l'ensemble de la saison.

Si 53 % des professionnels considéraient que la crise sanitaire mettait en péril leur activité d'ici la fin de l'année, 26 % des professionnels considéraient que les prévisions pour l'automne restaient bonnes.

Avec une clientèle à 91% française contre 78 % en 2019, et 31 % de clientèle régionale en août et 46 % en juillet contre 27 % en 2019.

On note toutefois des disparités selon les départements et les types d'hébergements.

BILAN DE L'ÉTÉ 2020

De juin à septembre 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes : 63 % des professionnels sollicités estiment que la fréquentation de l'été a été bonne, (dont 18 % « Très bonne » et 45 % « Bonne »).

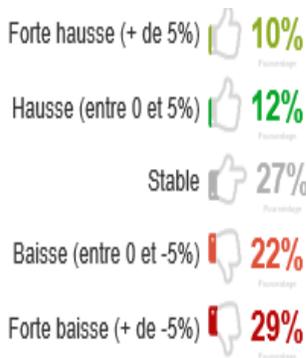
En moyenne sur cette même période, la fréquentation est en baisse pour 51 % des interrogés.

FRÉQUENTATION

Toute clientèle confondue, la fréquentation de cette saison d'été (juin à septembre) a été :



Comparé à l'été 2019 (juin à septembre), comment a évolué votre fréquentation ?



DÉPARTEMENTS

TOP 5 (satisfaction)

- 1 Puy-de-Dôme (89 %)
- 2 Haute-Loire (87 %)
- 3 Ardèche (81 %)
- 4 Savoie (77 %)
- 5 Ain (72 %)

Moyenne régionale : 66 %

HÉBERGEMENT

TOP 5 (TO)

- 1 Meublés et chambres d'hôtes (68 %)
- 2 Résidences de tourisme (64 %)
- 3 Campings (61 %)
- 4 Villages vacances (60 %)
- 5 Hôtels (57 %)

Moyenne régionale : 61 %

On note également des évolutions du comportement de la clientèle liées à la situation sanitaire

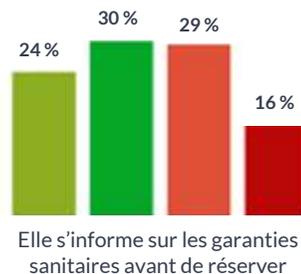
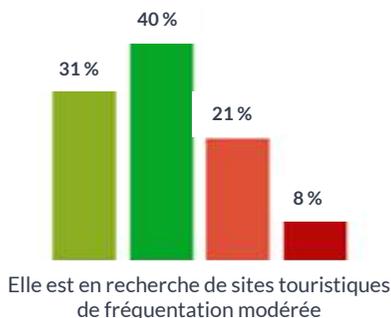
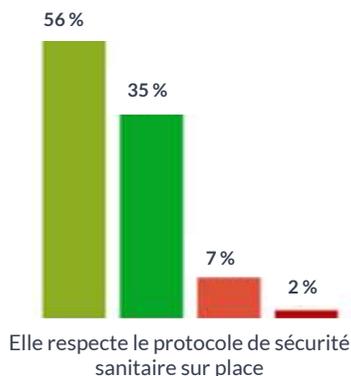


Source Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Les tendances observées auprès de vos clientèles

Avez-vous observé les comportements suivants de la part de votre clientèle pour cette saison d'été ?

● Beaucoup
● Un peu
● Pas vraiment
● Pas du tout



Taille de l'échantillon :
890 réponses



Source : AuRA Tourisme

Des tendances de consommation en évolution

Des changements de comportements des consommateurs : un renforcement des tendances qui outre la dimension de la sécurité sanitaire qui est devenu dans la période estivale un élément clé de la mobilité touristique. Celle-ci concerne les moyens de transport (le covoiturage est mis entre parenthèse), l'hébergement (label, etc.) et les activités (fréquentation des sites, activités au grand air, etc.), élément dont on ne sait quelle sera sa durée et qui est fortement corrélié à la situation sanitaire stricto-sensu.

Le confinement a accéléré le recours au digital en matière de tourisme qui affirme sa suprématie dans les différents segments, influence des destinations, réservation, organisation des activités à distance.



La destination de proximité s'affirme comme une valeur sûre : attachement régional, facilité d'accès, flexibilité et rassurance sanitaire y participent.



Enfin, l'essor du tourisme durable se confirme et s'accélère : la crise sanitaire et le confinement renforce les revendications écoresponsables dans les pratiques touristiques.

Second confinement et fermeture : un impact très fort sur la saison d'hiver et le tourisme d'affaires

Les bars, cafés et restaurants ont été fermés de nouveau à partir du 30 octobre 2020. Préalablement, un couvre-feu territorialisé de 6 à 21 heures avait été instauré à partir du 17 octobre en Ile de France et huit métropoles françaises (Grenoble, Lyon et Saint-Étienne pour notre région), suivi d'une extension à 54 départements le 24 octobre (10 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes concernés).

La date de réouverture n'est pas connue à ce jour. Ce deuxième confinement a été moins bien accepté par les professionnels du secteur qui ont largement manifesté leur mécontentement.

Celui-ci a eu des répercussions majeures sur la saison d'hiver : ainsi sur la période de vacances scolaires de Noël/Nouvel An, la fréquentation des hébergements marchands a chuté de -71 % par rapport à l'hiver dernier dans les stations en Auvergne-Rhône-Alpes, soit près de 3,4 millions de nuitées marchandes en moins. Le taux d'occupation moyen des hébergements marchands atteint seulement 25 % sur les 2 semaines concernées contre plus de 80 % habituellement. La fréquentation des résidences secondaires a toutefois permis à certaines stations d'atténuer cette baisse. La perte en retombées économiques, estimée pour ces vacances, est de l'ordre de 1,3 milliards d'euros pour les professionnels du tourisme de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur cette période, les villages et centres de vacances sont les plus impactés (-99 % de nuitées estimées) avec des structures restées fermées pour la plupart, suivi des hôtels (-84 %) et des résidences de tourisme (-77 %). Le secteur du particulier à particulier (Airbnb, Aritel...) est celui qui résiste le mieux dans le contexte de crise (-34 %).

En Auvergne-Rhône-Alpes, la montagne réalise habituellement 30 millions de nuitées marchandes l'hiver. Les prévisions de perte de nuitées s'élèvent à ce jour à -49 % soit près de 15 millions de nuitées dans les hébergements marchands de nos stations. On estime que les pertes économiques pourraient alors s'élever à plus de 6 milliards d'euros pour les acteurs du tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes.

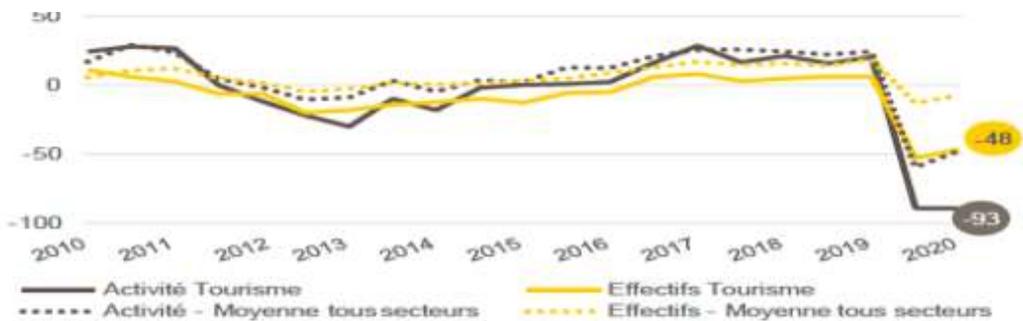
La fréquentation touristique de cet hiver sera également fortement impactée par l'absence des clientes étrangères, qui représentent habituellement près de 30 % des nuitées hivernales en station.

Les impacts sur la situation des entreprises

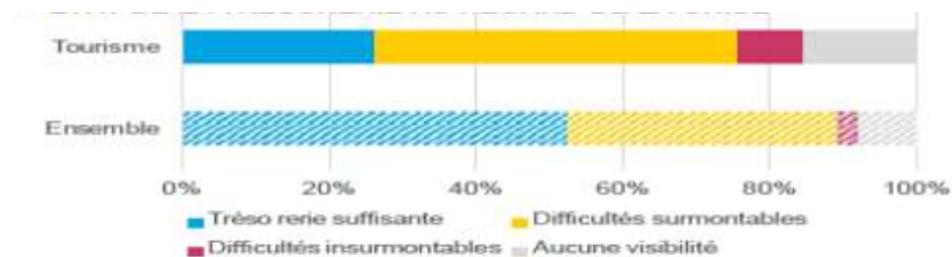
Les entreprises du secteur du tourisme font face à une contraction de leur chiffre d'affaires bien plus forte que dans les autres secteurs et à des difficultés de trésorerie. Les PME du secteur anticipent très majoritairement une reprise d'activité difficile.

Le recours au Prêt garanti par l'État dans le secteur a été massif (voir graphique ci-dessous). Dans l'hôtellerie-restauration, ce sont 63 % des entreprises qui ont bénéficié du PGE. L'autre dispositif mis en place par l'État, le fonds de solidarité a bénéficié à 90 % des entreprises du secteur qui ont disposé du Fonds de solidarité. Le secteur a également pu bénéficier d'un dispositif spécifique pour certaines activités liées au tourisme : le PGE saison.

Évolution du Chiffre d'affaires et des effectifs pour l'année en cours (solde d'opinion en %)



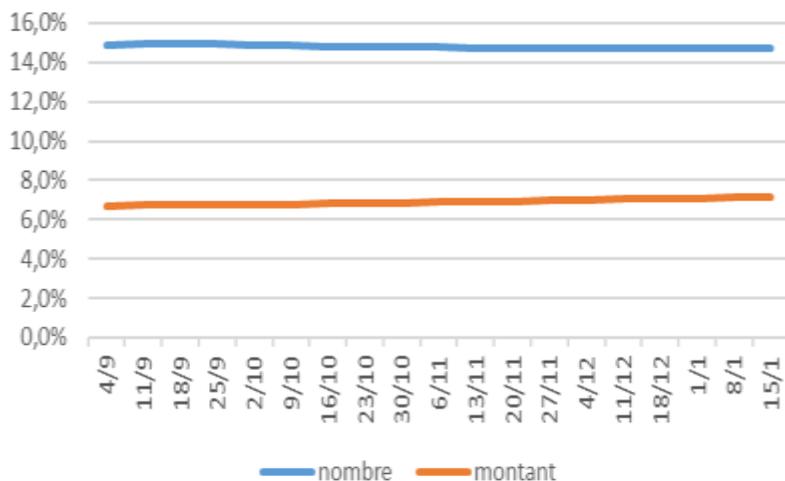
État de la trésorerie au regard de la crise



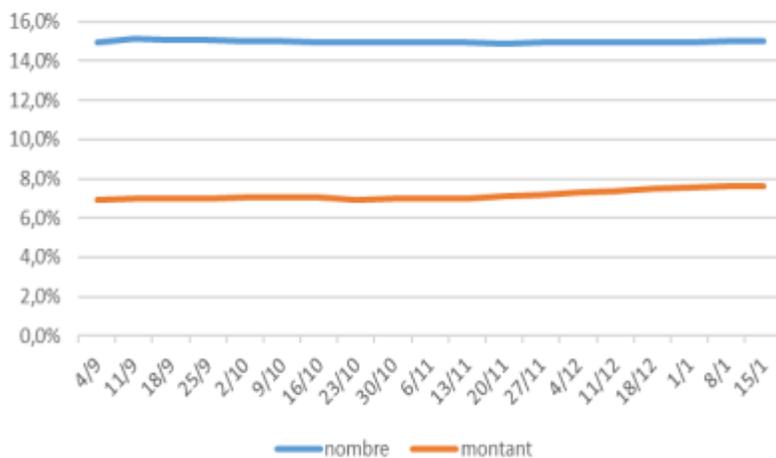
Source : Comité Régional des Banques, 72^{ème} enquête de conjoncture, janvier 2021

% Hébergement - Restauration dans la distribution du PGE depuis le 4 septembre

Part de l'hébergement restauration (National)

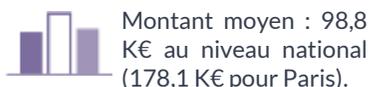


Part de l'hébergement restauration (AuRA)



Au niveau national 94 627 PGE distribués à des entreprises du secteur d'activité de l'hébergement et de la restauration pour un montant total de 9,35 Mds €. Cela représente 14,7 % des demandes et 7,1 % des montants des PGE au 15 janvier.

Au niveau AURA 12 562 PGE distribués à des entreprises du secteur d'activité de l'hébergement et de la restauration pour un montant total de 1,1 Md €. Cela représente 15% des demandes et 6,4 % des montants des PGE au 15 janvier.



Source : Comité Régional des Banques, tableau de bord PGE au 15 janvier 2021

PGE SAISON

Un PGE spécifique pour certaines activités liées au tourisme

- ▶ Le PGE saison est un PGE classique adapté à la problématique spécifique des activités ayant une forte saisonnalité. (voir tableau ci-dessous).
- ▶ Les modalités d'amortissement et de remboursement ainsi que le coût sont identiques à celui d'un PGE classique.
- ▶ La différence : le plafond maximal du prêt correspond à la somme des chiffres d'affaires HT des trois meilleurs mois de l'année.
- ▶ On peut cumuler un PGE et un PGE saison, le montant confondu des deux PGE doit correspondre à la somme des chiffres d'affaires HT des trois meilleurs mois de l'année.

L'emprunteur doit ainsi être enregistré sous un code NAF⁴ appartenant à l'une des divisions, classes ou aux groupes suivants :

Codes de la NAF (rév. 2)	Désignation de la division du groupe ou de la classe
Tous les codes appartenant à la division 55	Hébergement
Tous les codes appartenant à la division 56	Restauration
Tous les codes appartenant à la division 79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
Tous les codes appartenant à la classe 59.11	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programme de télévision
Tous les codes appartenant à la classe 59.14	Projection de films cinématographiques
Tous les codes appartenant à la division 90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
Tous les codes appartenant à la division 91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
Tous les codes appartenant à la division 93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
Tous les codes appartenant à la classe 49.39	Autres transports terrestres de voyageurs nca
Tous les codes appartenant à la classe 77.21	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
Tous les codes appartenant à la classe 82.30	Organisation de salons professionnels et congrès
Tous les codes appartenant au groupe 74.2	Activités photographiques
Tous les codes appartenant à la classe 50.10	Transports maritimes et côtiers de passagers
Tous les codes appartenant à la classe 50.30	Transports aériens de passagers
Tous les codes appartenant à la classe 51.10	Transports aériens de passagers

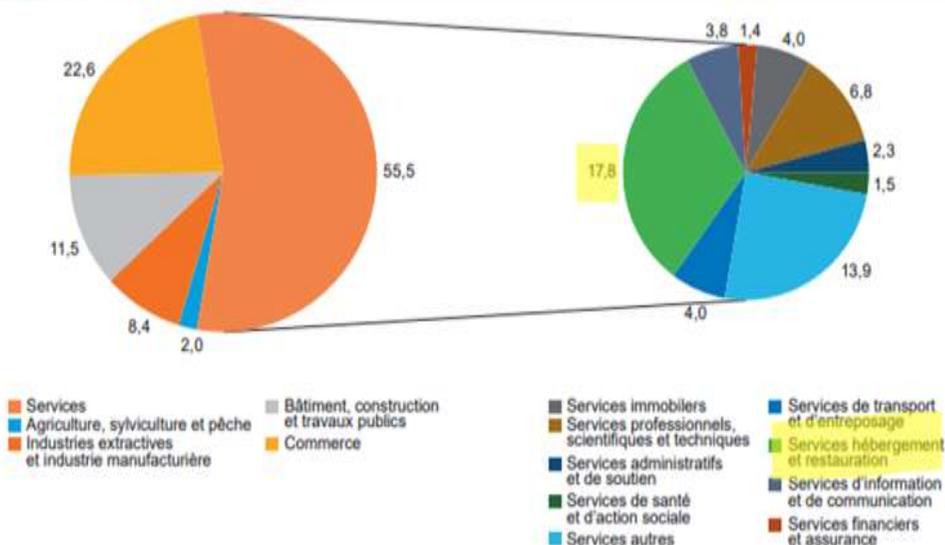
⁴Nomenclature d'Activité Française

Enfin, il faut noter le poids important des dossiers éligibles à la médiation du crédit relevant du secteur de l'hébergement-restauration.

% Hébergement - Restauration dans les saisines médiation du crédit - 2020

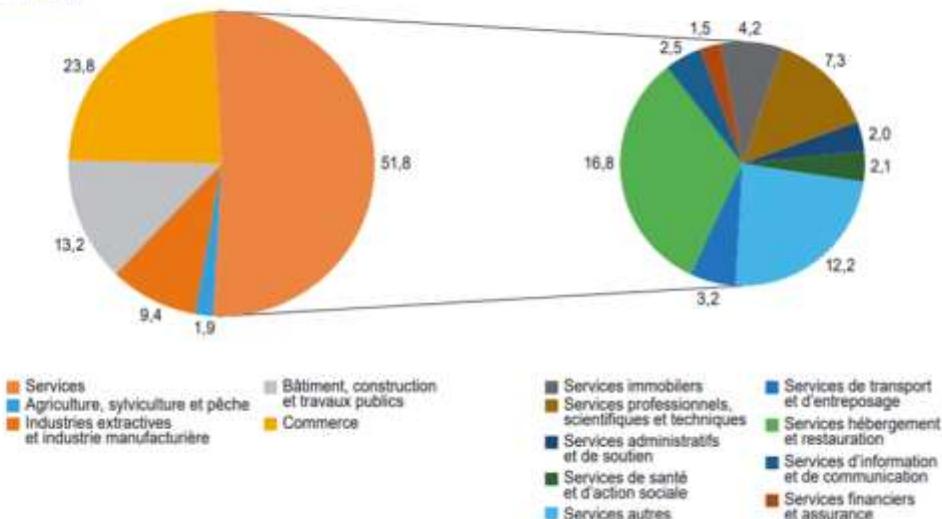
Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



Source : Comité Régional des Banques, tableau de bord PGE au 15 janvier 2021

Des impacts forts sur la situation de l'emploi

Les impacts observés font état d'une forte hausse des bénéficiaires du RSA issus du secteur de l'hôtellerie-cafés-restaurants dans les territoires frontaliers comme la Haute-Savoie. La fermeture des établissements en Suisse a des impacts importants.

Les départements de la Savoie, de l'Isère et de la Haute-Savoie sont particulièrement touchés suite à une saison d'hiver écourtée en 2020 et une saison d'hiver très réduite en 2021. Il faut souligner également que le tourisme est fortement touché dans les métropoles compte tenu de l'annulation d'un certain nombre d'événements relevant aussi bien du tourisme d'affaires que de loisirs : salons, séminaires, spectacles, etc.

Cela est amplifié par la perte de la clientèle étrangère, chinoise et américaine, notamment.

L'analyse de la situation que fait Pôle Emploi dans ce secteur est délicate. Il faut essayer d'anticiper la reprise avec les démarches engagées dans le cadre des plans de relance et par les acteurs de la filière pour la sortie de crise, pour autant, des interrogations demeurent quant à son ampleur. En effet, ce secteur était avant la crise un secteur en pénurie de main d'œuvre. La reprise nécessitera de s'appuyer sur une main d'œuvre qualifiée disponible rapidement. Pour cela, il faut maintenir les compétences des salariés, dans le cadre du chômage partiel mais également du chômage total. Pour cela, il s'agit de préparer les publics aux besoins émergents post-crise COVID.

Il faut toutefois aussi limiter dans l'immédiat la précarité de ce public qui ne bénéficie pas forcément de durée d'indemnisation très longue.

Aussi Pôle Emploi travaille à l'orientation de certaines catégories de personnels vers les métiers de la santé ou du service à la personne, pour lesquels certaines compétences sont transférables.

L'évolution du nombre d'embauches par département s'est fortement contractée sur le secteur du tourisme -54 % en moyenne dans la Région (voir tableau ci-dessous).

	TOUTES ACTIVITÉS			DOMEX « Sport, Montagne, Tourisme »		
	2019	2020	Évolutions	2019	2020	Évolutions
AIN	296 607	235 828	-20 %	19 408	9 718	-50 %
ALLIER	148 691	114 239	-23 %	11 509	5 450	-53 %
ARDÈCHE	142 166	110 950	-22 %	12 395	8 629	-30 %
CANTAL	47 158	42 130	-11 %	4 532	2 696	-41 %
DRÔME	357 618	290 808	-19 %	24 093	10 880	-55 %
ISÈRE	677 661	539 001	-20 %	42 962	21 415	-50 %
LOIRE	389 732	296 751	-24 %	22 728	10 027	-56 %
HAUTE-LOIRE	93 601	86 152	-8 %	5 774	3 508	-39 %
PUY-DE-DÔME	335 201	259 842	-22 %	22 338	11 493	-49 %
RHÔNE	1 721 883	1 224 362	-29 %	120 606	39 071	-68 %
SAVOIE	223 205	176 282	-21 %	39 936	21 967	-45 %
HAUTE-SAVOIE	352 004	278 391	-21 %	46 221	27 957	-40 %
ARA	4 785 527	3 654 736	-24 %	372 502	172 811	-54 %



Commerce-Économie de proximité

Pour le commerce et l'artisanat, la réouverture des commerces dits non essentiels fermés à partir du 17 mars lors du premier confinement a été possible à partir du 11 mai. Cette réouverture a été possible dans le cadre du respect de cahiers des charges stricts, limitant le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin, organisant les flux afin de faire respecter la règle d'un mètre par personne sans contact autour d'elle. Des guides et fiches métiers environ une soixantaine, ont été réalisés par les fédérations professionnelles et le ministère du travail.

La période de l'après-confinement se traduit par un retour des clients vers les commerces de proximité, cela s'avère toutefois variable selon les secteurs d'activité.

Deuxième confinement, réouverture et renforcement des jauges

Le 30 octobre, après l'établissement d'un couvre-feu dans certaines zones (*voir première partie*), un deuxième confinement est décidé. Celui-ci comporte la fermeture administrative des commerces dits non essentiels, la liste évoluant légèrement par rapport au premier confinement (ex : quincailleries autorisées à ouvrir). Les commerçants faisant valoir que pendant ce temps la grande distribution reste ouverte et commercialise un certain nombre de produits non essentiels, les rayons concernés des grandes surfaces sont fermés à partir du 4 novembre. Les commerçants sont fortement incités durant cette période à développer la vente à distance et le click & collect.

Le 28 novembre la réouverture des commerces non essentiels est autorisée dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé par notamment une jauge moyenne renforcée à 8 m² par clients au lieu de 4.

La mise en place d'un couvre-feu de 6 à 20 heures entre le 15 décembre et le 15 janvier a été suivi d'un couvre-feu avancé à 18 heures depuis. Il faut noter depuis le 31 janvier, la fermeture administrative des centres commerciaux non alimentaire de plus de 20 000 m², 400 centres sont concernés en France dont un peu moins d'une cinquantaine en région.

Le développement de la digitalisation : enjeux, difficultés et initiatives

Le deuxième confinement a renforcé la nécessité pour les commerçants afin de maintenir une activité et de garder le lien avec leur clientèle de développer la digitalisation des points de vente et le Click & Collect. Pour accompagner cette démarche, les commerçants et artisans avaient la possibilité de mobiliser des aides de l'Etat ou de la Région. Pour autant, la démarche de digitalisation qui n'est pas pour l'économie de proximité qu'un moyen supplémentaire de fidéliser le client, n'est pas un but unique en soi. Aussi, le choix d'une solution face à la multiplicité des propositions ainsi que le rapport investissement (temps et matériel) et rentabilité mettent le commerçant ou l'artisan face à des choix difficiles. Certains malgré leur volonté en ont fait l'amère expérience et certaines désillusions sont parfois au terme de la démarche.

L'initiative engagée à Grenoble qui tend à se généraliser à plusieurs territoires de la Région à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie à travers la plateforme enbasdemarue.fr a retenu l'attention du CESER compte tenu de l'accompagnement proposé au commerçant et sa capacité à fédérer différents financeurs publics et privés autour du projet. A partir d'une réflexion sur le phygital/digital a été alimentée en lien avec les unions commerciales et des partenaires engagés sur ces sujets comme GROUPAMA. Cela a débouché sur le développement d'une marketplace « en bas de rue » depuis la veille du deuxième confinement.

[Enbasdemarue.fr](http://enbasdemarue.fr) est une marketplace mise en place par la CCI Nord-Isère, gratuite en 2020 et ne prend aucune commission sur les ventes. Dans cette démarche, il y a un accompagnement de proximité des commerçants, en lien avec les présidents des unions commerciales pour expliquer le fonctionnement de la marketplace, l'intérêt pour eux d'être sur une marketplace, la différence avec une plateforme de géolocalisation, la différence avec la pléthore d'offres qui s'appellent marketplace mais elles ne sont que des plateformes de géolocalisation.

À Grenoble, les collectivités sont partenaires : le Département, la ville de Grenoble, la Métropole (gratuité de plus de 6 mois), d'autres EPCI sont en cours de positionnement, la Banque Populaire et Groupama sont aussi partenaires. enbasdemarue.fr est référencée au niveau de l'Etat et de la Région, cela permet d'accéder à des aides : formation, prise en charge des coûts, etc.

A Grenoble, la CCI va mobiliser des étudiants de Grenoble École Management pour aider les commerçants à mettre en valeur les produits sur le net.

La situation des entreprises

Avec un recul important de l'activité des entreprises au second trimestre 2020 et avec une baisse de -28,5 %⁵ sur le plan national par rapport à l'année précédente, le secteur de l'économie de proximité a été fortement touché lors du premier confinement. En Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur de l'artisanat recule davantage qu'au plan national (-26 % contre, -24,5 % au national), pour les professions libérales, c'est une baisse de -26 % au plan régional contre -26,5 % au plan national.

Au troisième trimestre, malgré une amélioration, la situation reste difficile avec une baisse de -3,5 % en région par rapport à 2019 contre -5 % sur le plan national. Le secteur de l'artisanat fait mieux -1 % contre -2,5 % au national, pour les professions libérales le retour à la normale est plus délicat -5 % contre 4 % au plan national.

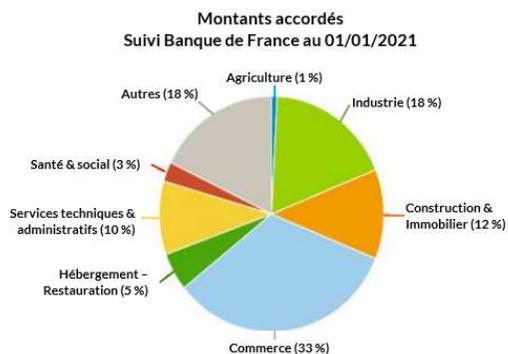
Au quatrième trimestre 2020, l'effet du deuxième confinement se fait ressentir avec une baisse d'activité de -9 % de l'activité de l'économie de proximité au plan national comme régional, de -3,5 % dans l'artisanat en région contre -3 % au niveau national et -6,5 % pour les professions libérales, baisse identique au régional comme au national.

La mobilisation des PGE dans le secteur du commerce est importante, 33 % des montants accordés en Auvergne-Rhône-Alpes concerne le secteur du commerce.

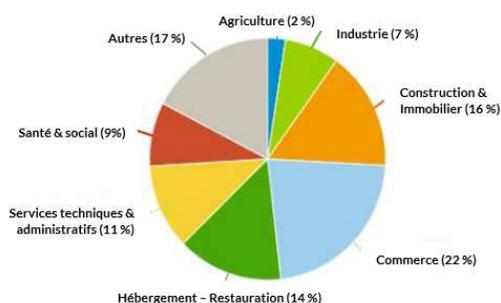
⁵ Les chiffres cités dans ce paragraphe sont tirés des enquêtes de conjoncture réalisées aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2020 par l'I+C (Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles pour l'U2P (Union des Entreprises de Proximité)).

Statistiques du PGE en Auvergne-Rhône-Alpes

	Nombre d'entreprises bénéficiaire d'un PGE	Part des TPE	Montant des PGE (en millions d'euros)
Ain	5 451	88 %	991,9
Allier	2 507	88 %	290,1
Ar-dèche	3 281	89 %	357,6
Cantal	1 244	89 %	185,6
Drôme	6 108	88 %	857,2
Isère	13 027	89 %	2 046,8
Loire	7 489	89 %	1 103,3
Haute-Loire	2 138	88 %	371,4
Puy-de-Dôme	5 517	89 %	847,6
Rhône	21 973	89 %	4 815,9
Savoie	5 964	90 %	881,9
Haute-Savoie	9 099	89 %	1 544,7
Total Région	83 798	89 %	14 294



Nombres d'entités bénéficiant du PGE
Suivi Banque de France au 01/01/2021



L'U2P note au plan national par ailleurs que 45 %⁶ de ceux qui ont souscrit à un PGE ne l'ont pas encore consommé mais que ceux qui l'ont utilisé, l'ont consommé en moyenne à 70 %. Le Fonds de solidarité, a été sollicité par 41 % des chefs d'entreprise. Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux se montrent relativement rassurants quant à la situation de leurs entreprises.

C'est ainsi qu'une majorité (52 %) d'entre eux considèrent que la situation financière de leur entreprise est saine, un quart ont subi d'importantes baisses d'activité mais comptent sur les dispositifs de soutien pour repartir en 2021, tandis que 8 % estiment qu'ils ne seront pas en mesure de rembourser les aides contractées et que 3 % anticipent une fermeture au cours des prochains mois.

Il faut ainsi envisager la fermeture définitive de 90 000 entreprises (3 % de 3 millions d'entreprises de proximité), ce qui concernerait compte tenu du poids de la région plus de 10 000 entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes.

⁶ Selon l'enquête U2P-XERFI menée en janvier 202 auprès de 6200 artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.

La situation de l'emploi

Évolution par départements du nombre d'embauches

Déclarations Préalables à l'embauche, tous types de contrats, en cumul sur les mois de mars à novembre 2020
(Versus cumul même période année 2019)

	TOUTES ACTIVITÉS			COMMERCE »		
	2019	2020	Évolutions	2019	2020	Évolutions
AIN	296 607	235 828	-20 %	15 567	14 481	-7 %
ALLIER	148 691	114 239	-23 %	7 630	6 595	-14 %
ARDÈCHE	142 166	110 950	-22 %	7 856	7 135	-9 %
CANTAL	47 158	42 130	-11 %	3 856	3 577	-7 %
DRÔME	357 618	290 808	-19 %	18 241	17 041	-7 %
ISÈRE	677 661	539 001	-20 %	34 103	29 597	-13 %
LOIRE	389 732	296 751	-24 %	19 089	17 525	-8 %
HAUTE-LOIRE	93 601	86 152	-8 %	4 720	4 438	-6 %
PUY-DE-DÔME	335 201	259 842	-22 %	16 920	15 540	-8 %
RHÔNE	1 721 883	1 224 362	-29 %	61 762	48 855	-21 %
SAVOIE	223 205	176 282	-21 %	15 836	13 815	-13 %
HAUTE-SAVOIE	352 004	278 391	-21 %	27 607	24 306	-12 %
ARA	4 785 527	3 654 736	-24 %	233 187	172 811	-13 %

Avec une baisse de 13 % en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes des embauches et des amplitudes de -21 % dans le Rhône et de -6 % en Haute-Loire, la situation de l'emploi se dégrade dans le secteur.

Selon Pôle Emploi, il faut toutefois constater que certaines enseignes du domaine ont continué à embaucher et à ouvrir de nouveaux points de vente. C'est le cas notamment dans l'outillage/bricolage.

Concernant le commerce dit de proximité, comprenant les métiers de la vente liés à l'alimentaire, sur l'année 2020, 4 677 offres d'emploi ont été enregistrées par les services de Pôle Emploi. Mais sur le 1^{er} semestre 2020 seules 695 offres ont été enregistrées, ce qui

correspond à 14,86 % du total des OE du domaine sur l'année. Le premier confinement a clairement marqué un frein au sein de ce secteur. Dans le cadre de la préparation de la sortie de crise, un travail collaboratif entre Pôle Emploi et le secteur est initié pour répondre au mieux et au plus proche des attentes des entreprises, un travail sur les compétences transverses et transférables. Selon Pôle Emploi, les ouvertures de magasins de proximité devraient se développer, d'autres formes comme le drive en voiture ou piéton (dans de grandes villes) ainsi que les enseignes discount. Le développement de la digitalisation des points de vente, du Click & Collect, de l'e-commerce impliquent des évolutions : livraisons, emballages, création de

sites internet et marketing, etc. Les missions sont donc différentes et les métiers mutent. Ce sont des éléments à prendre en compte dans les formations des salariés et futurs salariés du secteur.

Selon l'U2P⁷, au niveau national, malgré une situation difficile, les entreprises de proximité ont montré une forte résilience sur le plan de l'emploi.

En effet, 36 % d'entre elles n'ont rien modifié à la situation pré covid-19, 63 % ont eu recours à de l'activité partielle pour tout ou partie du personnel et seulement 2 % ont dû licencier.

⁷ Selon l'enquête U2P-XERFI menée en janvier 2021 auprès de 6 200 artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.



Les recommandations du CESER

L'analyse de la situation économique globale et celle des secteurs du tourisme et du commerce présentée précédemment amène le CESER à formuler des recommandations qui s'inscrivent dans plusieurs temporalités.

Le CESER propose trois axes de recommandations :

- ▶ **Axe 1**
La prolongation des soutiens nécessaires à certaines activités davantage fragilisées ou certains territoires comme la montagne et une attention particulière pour adapter les conditions de sortie de ces mesures.
- ▶ **Axe 2**
Les actions pour une relance rapide dans ces secteurs en accompagnant les entreprises et les personnes pour permettre une adaptation de l'offre à court terme et répondre aux besoins des consommateurs.
- ▶ **Axe 3**
L'anticipation d'évolutions plus structurelles pour lesquelles la crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur.



Les recommandations du CESER

Axe 1

La prolongation des soutiens nécessaires à certaines activités davantage fragilisées ou certains territoires comme la montagne et une attention particulière pour adapter les conditions de sortie de ces mesures

La crise sanitaire n'est pas terminée pour certaines activités qui font encore l'objet de fermetures administratives ou restent fortement impactées. Pour celles-ci, avant d'évoquer les mesures de relance, il faut d'abord aborder la poursuite des politiques de soutien à ces activités. En effet après des mesures générales de soutien à l'activité, la concentration des aides sur les secteurs les plus touchés s'impose davantage. La poursuite de celles-ci risque de s'étaler davantage dans le temps compte tenu de l'ampleur de la crise traversée.

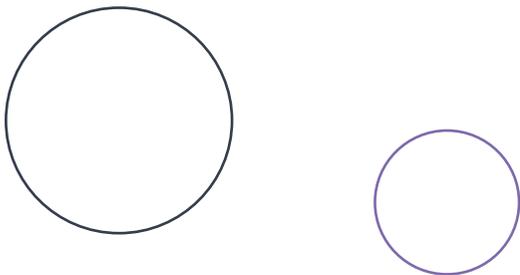
- L'ensemble des partenaires (Etat, Région, autres collectivités) doivent être attentifs à la cohérence et la complémentarité de ces mesures de soutien. Elles doivent pouvoir s'appliquer sur les activités qui sont spécifiquement les plus touchées, or on l'a vu, il existe une grande diversité des situations à l'intérieur même des secteurs. Sans celles-ci, certaines spécificités comme par exemple le poids de la restauration indépendante plus importante en France que dans d'autres pays et leur fonction sur les territoires risqueraient d'être menacées à très court terme.
- De même, les conditions de sortie des mesures de soutien nécessitent une attention, une anticipation qui s'appuient sur l'expertise d'un ensemble d'acteurs. Elles doivent être adaptées aux besoins des entreprises.

Les entreprises devront être accompagnées dans la gestion de cette période de transition, l'ensemble des professionnels de l'entreprise (organisations professionnelles et consulaires, banques, experts-comptables, tribunal de commerce etc..) doivent être mobilisés sur cet objectif. Le Conseil régional pourrait fédérer une task force pour répondre aux situations délicates et particulières qui vont émerger. Les échéances de certains remboursements devront être ajustées en fonction de la date de sortie de crise tant sur le report de la date de remboursement que sur la durée de remboursement.

- Comme évoqué dans la note de juillet, il est nécessaire d'appréhender le caractère spécifique de l'emploi dans le tourisme avec une forte précarité liée à la saisonnalité mais pas seulement et le recours aux auto-entrepreneurs. Si le chômage partiel a été étendu aux saisonniers, beaucoup d'entreprises du secteur n'ont pas pris le risque d'embaucher dans cette période de baisse d'activité. Cela a des conséquences sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA ou de l'allocation spéciale de solidarité en particulier dans la zone alpine. De même les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent prétendre à aucune aide, alors qu'ils sont nombreux à travailler dans ce secteur.

Il faut souligner la part importante du public féminin dans les personnes sans solution. Le secteur tourisme-hôtellerie-restauration était déjà en pénurie de main d'œuvre qualifiée avant la pandémie, lors de la reprise que tous souhaitent rapide, le risque est grand pour l'offre touristique de se retrouver rapidement sans le personnel nécessaire pour rendre les services aux touristes. Il est donc indispensable dans le cadre d'une concertation négociée paritairement au plus près des réalités de mobiliser les moyens et fonds existants (garantie jeune financée par l'UE, le plan régional « un jeune, une solution », les propositions des organismes paritaires de la formation professionnelle comme les OPCO (Opérateurs de Compétence)).

- Pour notre région, la spécificité liée à l'activité du tourisme en montagne et les conséquences de la crise sanitaire nécessitent des mesures de soutien spécifiques. Des annonces ont été faites par l'Etat et la Région, elles devront prendre en compte l'ensemble de l'écosystème liée au tourisme et aux activités de montagne particulièrement impactées par l'absence d'une saison d'hiver. La poursuite de mesures tels le fonds de solidarité, le maintien de l'activité partielle devront être envisagées pour certaines activités. Elles devront être complétées par des mesures plus fines permettant d'inclure des activités qui pour l'instant pouvaient être exclues de ces dispositifs, le plan du Conseil régional inclut des mesures dans ce sens.



Axe 2

Les actions pour une relance rapide dans ces secteurs en accompagnant les **entreprises et les personnes pour permettre une adaptation de l'offre à court terme** et répondre aux besoins des consommateurs

Des évolutions sont incontestablement en cours dans ces activités, il est pourtant parfois difficile de distinguer ce qui relève d'évolutions conjoncturelles liés à la crise sanitaire et d'évolutions plus structurelles. Aussi la relance de ces activités est une priorité.

La relance de ces activités devra être rapide et permettre d'éviter une sinistralité des entreprises et des conséquences majeures sur l'emploi. Cela aurait des conséquences dramatiques également sur l'aménagement du territoire et certaines spécificités liés à la qualité de vie des populations.

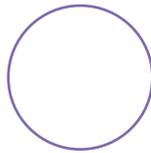
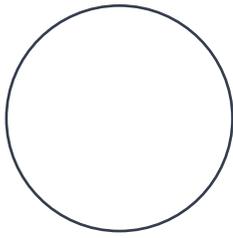
Des mesures de relance, fléchées pour permettre l'accès de certains publics (jeunes, seniors, tourisme social...) à un tourisme de proximité favoriseraient la reprise d'activité et permettrait d'étaler l'activité sur certaines zones sur une période plus longue.

Des mesures spécifiquement orientées sur le tourisme de montagne permettraient également de renforcer le lien avec des publics avec les activités de montagne, lien qui s'est parfois distendu ces dernières années.

- De même, il faut renforcer les mesures d'accompagnement des entreprises et des collectivités favorisant sur les territoires une adaptation de l'offre à très court terme sur des tendances observées : digitalisation, proximité, slow tourisme, etc.

- Des mesures comme les bons d'achat des collectivités, versement de primes Macron en bons d'achats locaux, doivent permettre de soutenir l'activité du commerce et de l'économie de proximité dans cette période particulière et donc de générer de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les territoires. La Région pourrait inciter au développement de ces pratiques qui ont selon les auditions effectuées par le CESER connu un franc succès l'été dernier.
- La reprise va nécessiter des besoins de personnels très rapidement. Des difficultés de recrutement ne doivent pas être un frein à cette reprise. Le volet formation doit être mobilisé très rapidement en favorisant des formules innovantes. Des formations courtes pour les salariés en chômage partiel et demandeurs d'emploi doivent permettre de mobiliser rapidement les compétences nécessaires au secteur pour une reprise la plus rapide possible. Au niveau paritaire et dans l'entreprise, le dialogue social doit être favorisé pour une mobilisation de tous dans la phase de reprise. Une réflexion sur la sécurisation de parcours dans un secteur où la pluriactivité est forte pourrait s'engager.

- ▶ Concernant l'emploi, le CESER insistait sur le rôle que jouent les deux secteurs dans la dynamique de formation des jeunes et plus particulièrement dans l'apprentissage. Il faut rappeler que plus de 50 % des apprentis relève de ces secteurs. Face aux défis qui concernent l'évolution de ces secteurs, de nouvelles compétences seront nécessaires. La dynamique de l'emploi dans ces secteurs doit se poursuivre également car elle impacte fortement l'insertion des jeunes. Au-delà du plan « un jeune, une solution » qui vient d'être adopté par l'Assemblée Régionale, l'aide exceptionnelle mise en place par l'Etat pendant la crise à destination des employeurs pourrait être maintenue pour ces secteurs voire même amplifiée par le Conseil régional sur une période courte.



Axe 3

L'anticipation d'évolutions plus structurelles pour lesquelles la crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur

La transition environnementale et la transition numérique modifient les comportements. La crise accélère ces évolutions, mais une anticipation est nécessaire compte tenu des impacts qu'elles peuvent générer sur les activités et les territoires. La France est un leader mondial du tourisme, cette activité est particulièrement importante pour notre région.

- ▶ L'anticipation des évolutions de l'offre touristique pour proposer de nouvelles expériences aux consommateurs nécessite un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, salariés, travailleurs indépendants, pouvoirs publics (Etat et collectivités), citoyens...). La montagne même si elle n'est pas le seul sujet potentiellement concerné, représente une part importante de l'activité de tourisme dans notre région. Elle sera impactée par des changements de pratiques. Une feuille de route partagée sur le moyen terme pourrait être élaborée. Des assises consacrées au sujet pourraient être initiées.
- ▶ L'anticipation doit se traduire également par une politique d'investissement pour accompagner ces transitions. La mobilisation de ressources financières publics et privés pour accompagner ces transitions pourrait se traduire par la création de fonds d'investissement spécifique dédiée aux activités du tourisme et de la montagne. La création d'un fonds de 15 Millions d'euros annoncé par la Région nécessite d'être amplifié. Une réflexion sur la manière de mobiliser ce fond mérite d'être engagée, l'accès à ce fond devrait contenir des exigences de résilience des

activités financées et de développement durable. Cela doit permettre de soutenir des formes de tourisme en fort développement : tourisme doux, nature etc.

- ▶ L'anticipation, c'est également une évolution des compétences et des ressources humaines, l'identification de nouveaux métiers pour répondre aux nouveaux enjeux dans le domaine du tourisme d'affaires (le développement du télétravail a un impact fort sur le secteur), du tourisme de montagne et l'émergence de nouvelles activités ou le commerce de proximité.
- ▶ Sur le commerce-économie de proximité, l'évolution des comportements et attentes des consommateurs notamment le développement des achats en ligne qui se sont fortement développées dans cette crise sont des évolutions probablement structurelles. L'accompagnement des entreprises du secteur pour gérer ces transitions est nécessaire pour consolider leurs modèles économiques. Une réflexion prospective avec les acteurs est nécessaire pour gérer des transitions nécessaires : digitalisation, livraison, etc.
- ▶ La question d'une contractualisation pluriannuelle entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés de type contrat de filière régionale pourrait être envisagée sur les deux secteurs.



Conclusion

Les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique sont loin d'être terminés, les deux secteurs évoqués dans cette note sont encore largement impactés. La situation des entreprises et de l'emploi doit être suivie de près, elle est forcément évolutive. En effet, il est certainement aujourd'hui des effets induits de la crise qui ne sont guère visibles, des angles morts auxquels il faudra apporter des réponses.

Aussi, la plasticité des réponses de court et de moyen terme doit être de mise. Celle-ci doit se mettre en œuvre à travers un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. Les enjeux pour le développement économique des territoires et de l'emploi sont considérables. Apporter les bonnes réponses aux contraintes actuels et anticiper les évolutions sont deux démarches à mener en parallèle pour garantir la prospérité et la qualité de vie sur le territoire régional.

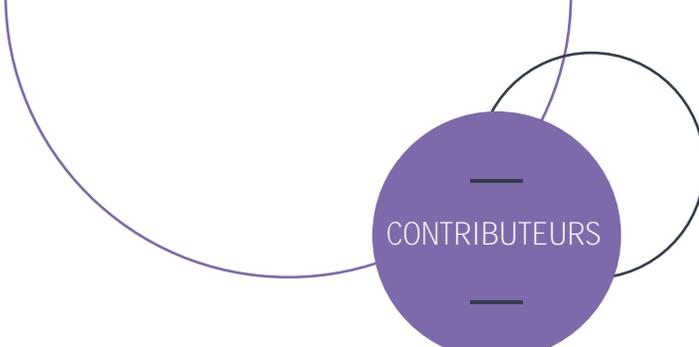
Ce travail nécessitera sans aucun doute un droit de suite. Les enjeux et défis que la crise a révélés et accélérés concernent les personnes, les organisations et les territoires. En Auvergne-Rhône-Alpes, les secteurs abordés dans cette note représentaient des points forts, des leviers de croissance importants avant cette crise. Il est urgent de retrouver cette dynamique positive surtout dans un contexte de mutations fortes. Le CESA y sera particulièrement attentif.

Bibliographie

- AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME, « Bilan de la saison été 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes », Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, 2 octobre 2020. URL : <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/bilan-de-la-saison-d-ete-2020-en-auvergne-rhone-alpes/>. Consulté le 9 mars 2021.
- AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME, « Quel tourisme pour le mois de septembre ? L'avis des professionnels du secteur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes », Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, septembre 2020. URL : <https://app.dataviv.net/reporting/report/38e9398d-6a84-4e98-bcb9-08d861299461>. Consulté le 10 mars 2021.
- BANQUE DE FRANCE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, « Les entreprises en région Auvergne-Rhône-Alpes : bilan 2020 et perspectives 2021 », Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2021, 13 p. URL : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-auvergne-rhone-alpes>. Consulté le 2 mars 2021.
- BANQUE DE FRANCE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, « Tendances régionales Auvergne-Rhône-Alpes décembre 2020 », Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2021, 10 p. URL : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales-auvergne-rhone-alpes-decembre-2020>. Consulté le 2 mars 2021.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, « Observatoire économique régional crise COVID-19 », Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne-Rhône-Alpes. URL : <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/content/observatoire-economique-regional-crise-covid-19>. Consulté le 2 mars 2021.
- DUHAMEL Eveline, MOLINOZ Patrick et CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, « Mission Commerce : saisine gouvernementale », CESE, février 2021, 125 p. URL : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/mission-commerce-saisine-gouvernementale>. Consulté le 12 mars 2021.
- U2P (UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE), « Face à la crise, l'économie de proximité « plie mais ne rompt pas » », Union des entreprises de proximité, 26 janvier 2021. URL : <https://u2p-france.fr/face-la-crise-leconomie-de-proximite-plie-mais-ne-rompt-pas>. Consulté le 9 mars 2021.
- U2P (UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE), « Les entreprises de proximité en redressement fragile », Union des entreprises de proximité, 26 octobre 2020. URL : <https://u2p-france.fr/les-entreprises-de-proximite-en-redressement-fragile>. Consulté le 9 mars 2021.
- U2P (UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE), « L'économie de proximité face à la covid-19 : chute historique de l'activité, résistance sur le front de l'emploi », Union des entreprises de proximité, 5 août 2020. URL : <https://u2p-france.fr/leconomie-de-proximite-face-la-covid-19-chute-historique-de-lactivite-resistance-sur-le-front-de>. Consulté le 9 mars 2021.



BIBLIOGRAPHIE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Éric LE JAOUEN**

Président de la Commission « Activités économiques, emploi et innovation »

► **Michel-Louis PROST**

Deuxième Vice-Président – Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- **BERNELIN Thierry (UDES)**
- **BLANC Dominique (UNAPL-CNPL)**
- **BORTOLIN Alain (CCIR)**
- **CABUT Bruno (U2P)**
- **CELMA Patrick (MEDEF)**
- **CHABBAL Jean (Pôles de compétitivité)**
- **CHARVERON Philippe (MEDEF)**

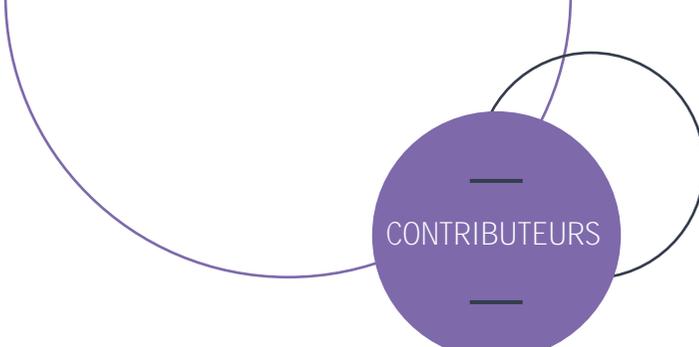
Collège 2*

- **ACOLATSE Erick (CFE-CGC)**
- **BOLF Édith (CFDT)**
- **CARCELES Robert (CFE-CGC)**
- **DELAUME Colette (FO)**
- **FAURE Philippe (CGT)**
- **JUYAUX Christian (CFDT)**
- **LAURENT Bernard (CFTC)**
- **LE GAC Elisabeth (CFDT)**

Collège 3*

- **BABOLAT Guy (UR SCOP)**
- **BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)**
- **BONNEFOY Thomas (JCE)**
- **CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)**
- **CONDAMIN Yvon (MRIE)**
- **DESSEIN Aurélie (PQ Environnement)**
- **FAUREAU Bernard (Personnalité Qualifiée)**

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- FLAUGÈRE Jean-Luc (CRA)
- MARTEL Alain (Pôles de Compétitivité)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (IUMM)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCIR)
- TARLIER Bruno (CPME)
- TRICHARD Alain (ARIA)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- MYC Michel (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- VINCIGUERRA Pio (FO)

Collège 3*

- GELAS Nadine (Personnalité Qualifiée)
- GRATALOUP Sylvain (UNPI)
- MARGUIN Christophe (Personnalité Qualifiée)
- POSSE Robert (UFC Que Choisir)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VIARD Marcel (CRESS)
- VIGNAT Josette (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

BERRET Christian-Jacques, Directeur Régional de la Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes

BLAIN Pascal, Directeur Régional de Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

BUISSON Bernard, Président du Comité Régional des Banques Auvergne-Rhône-Alpes

DALAUDIÈRE Frédéric, Président des Vitrites de Roanne et Gérant « Esprit de Maison »

DE SEROUX Aymar, Président de Roannais Tourisme

DUMONT-PITRAT Stéphanie, Artisan d'Art-Maître-Verrier, Vitrail Saint-Jean, L'Art-Elier Pitrat

FAYET Bertrand, Secrétaire Général de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes

GARDON Thierry, Président du Tribunal de Commerce de Lyon

MAHBOUBI Hichem, Responsable Institutionnel et Territoire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

NICOUD-ARTAUD Florence, Directrice de la Communication et du Marketing, Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

PONCY Guilhem, Responsable du Pôle « Études Marketing », Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE DOMINIQUE BLANC, au nom du Collège 1

La crise sanitaire liée à la COVID 19 et les confinements successifs instaurés par notre gouvernement ont généré, et continueront à générer encore pendant de nombreux mois, des conséquences déléteres pour l'activité économique de notre pays en général, de notre région AURA en particulier.

L'économie de proximité, les secteurs du commerce, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ont été tout particulièrement impactés et ont influé de façon négative sur l'emploi.

De nombreuses interrogations persistent. Les perspectives d'évolution demeurent fort troubles et incertaines dans la mesure où les différents secteurs connaissent des situations hétérogènes et possèdent des capacités de rebonds différentes.

Il existe aussi de fortes disparités liées aux territoires et au type d'activité comme le tourisme en montagne par exemple.

Le premier confinement a plus particulièrement impacté l'ensemble des secteurs alors que celui d'octobre a plutôt touché l'hôtellerie-restauration, le travail temporaire ou les services à la personne.

Les aides gouvernementales renforcées par les aides métropolitaines ou régionales (PGE, chômage partiel, indemnisations des entreprises libérales, report d'échéances de prêt ou de charges) ont fortement contribué à atténuer les effets de la crise.

Mais le fait que le nombre de défaillances d'entreprises soit en chute libre (-42 % entre 2019 et 2020) ne peut que nous interroger.

Combien sont en survie artificielle ? Combien ne pourront rembourser (même si le gouvernement vient de proroger la date d'exigibilité) ?

Combien seront de facto déclarées en cessation de paiement en 2021 ou en 2022 ?

Si nous prenons l'exemple du tourisme de montagne, que sera la future saison puisque l'évolution de la pandémie, l'efficacité de la campagne de vaccination, l'apparition de nouveaux variants ne nous laissent pas à l'abri de nouveaux confinements qui seraient déléteres.

Les premiers commentaires au lendemain de l'annonce du premier confinement faisaient état d'une révolution et nombreux furent ceux qui prédisaient que le monde ne serait jamais plus comme avant.

Le fait est que la crise a activé des prises de conscience comme sur le télétravail, et des modifications dans la vente au détail au profit de la vente en ligne, dans l'optimisation des surfaces de bureaux, dans la prise de conscience environnementale.

Il convient donc d'analyser les causes de la crise économique, de tirer les conséquences de cette révolution, d'anticiper les mutations qui commencent déjà à se faire jour et de prendre des mesures rapides pour adapter l'ensemble du tissu économique.

Les trois recommandations proposées aujourd'hui, à savoir :

- La prolongation des aides adaptées aux différents secteurs et territoires ainsi que la prévision de leur sortie en douceur,
- La notion de relance rapide pour favoriser le court terme,
- L'anticipation de mesures plus structurelles.

vont dans le sens de l'efficacité, de la nécessité et du raisonnable et pour ces raisons, le collège 1, sauf appréciation individuelle, émettra dans son ensemble un vote favorable.

► INTERVENTION DE CHRISTIAN JUYAUX, au nom des syndicats CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA, Collège 2

Repenser le tourisme, le commerce et l'économie de proximité en Auvergne-Rhône-Alpes à la lumière de la crise Covid » : Pour un modèle durable, socialement et écologiquement responsable.

Dans sa note d'orientation de juillet 2020, « Covid19 : Repenser demain, le regard du CESER », notre assemblée engageait une série de travaux sur les impacts de cette crise dans les différents aspects de la vie des habitants de la région. Concernant la Commission 1, ces premiers travaux ont porté sur les impacts sur le tourisme, activité essentielle pour l'économie régionale avec, avant la crise sanitaire, un peu plus de 372 000 emplois annuels, ainsi que sur l'économie de proximité, représentant plus de 233 000 emplois annuels.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus gravement touchés par l'épidémie de la COVID-19. Les confinements du pays, la fermeture des frontières, les restrictions de voyages, la suspension de nombreux moyens de transport liés au tourisme, l'arrêt du secteur de la culture, des cafés et restaurants et la fermeture de la plupart des établissements d'accueil ont entraîné la paralysie de l'industrie du tourisme.

Durant la forte diminution de l'activité touristique depuis un an, beaucoup de jeunes et de saisonniers se sont retrouvés dans la détresse sociale, ce qui amène la Commission « Économie-Emploi » de notre CESER à exprimer la recommandation pour le soutien nécessaire aux activités et populations fragilisées par la pandémie. Alors même que l'ouverture de l'accès au dispositif d'activité partielle a été étendue aux travailleurs saisonniers, les 2/3 d'entre eux sont aujourd'hui en très grande précarité, car les employeurs n'ont pas voulu les embaucher pour leur ouvrir cette possibilité. Ces saisonniers se retrouvent ainsi, soit à épuiser leurs droits au chômage, soit à survivre grâce à la solidarité d'autres saisonniers ou d'associations caritatives. Dans les cas où les employeurs ne respecteraient pas leur engagement, il conviendrait de considérer, pour tous ceux-ci, la période normalement travaillée comme période ouvrant des droits à l'indemnisation par Pôle Emploi. Cela permettrait à de nombreux saisonniers arrivant en fin de droit de toucher le chômage à l'issue de cette saison plutôt que de se retrouver SDF.

Nous constatons aussi que les demandes d'aides sociales (RSA et Allocation Spéciale de Solidarité) ont augmenté de 30 % sans compter les jeunes de moins de 25 ans, nombreux à travailler dans le tourisme, qui ne peuvent prétendre à aucune aide. D'où l'importance d'une allocation (l'enjeu c'est un dispositif national auquel pourrait participer la Région) pour les jeunes sans travail afin qu'ils ne basculent pas dans la grande pauvreté et l'abandon de la réforme de l'assurance chômage réclamée par l'ensemble des organisations syndicales de salariés.

La crise Covid-19 aura un impact lourd sur le secteur de l'hôtellerie-restauration, et pour certains créneaux de l'offre hôtelière (notamment le « tourisme d'affaires ») avec la généralisation de la visioconférence, un recul de l'activité qui pourrait s'avérer durable. Fragilisée économiquement, déjà aux prises avec un modèle social peu attractif qui se manifestait par une pénurie de main d'œuvre qualifiée, l'offre touristique risque aussi de se retrouver rapidement sans le personnel nécessaire pour rendre les services attendus par les touristes à leur retour. Il est donc indispensable dans le cadre d'une concertation négociée avec les partenaires sociaux, au plus près des réalités dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, de mobiliser les moyens et fonds existants pour gérer cette situation, mais également de promouvoir le tourisme social à but non-lucratif, ayant une forte expérience dans notre région.

Le rapport souligne le besoin d'évolution des métiers dans ces secteurs qui connaissent un très fort turn-over de leurs salariés. La formation professionnelle, qui est une compétence régionale, devra être particulièrement mobilisée et adaptée pour ces publics. En lien avec le plan de relance et le dispositif Transitions Collectives, nous pouvons attendre du Conseil régional de la réactivité pour intégrer les besoins en formations en lien avec les instances paritaires régionales représentatives et au lendemain des élections TPE, avec la mise en place des commissions paritaires régionales. La revitalisation du dialogue social territorial et la mobilisation des mesures inscrites dans ce rapport sont deux conditions déterminantes. Pour autant, peut-on envisager de résoudre les problèmes de turn-over récurrent dans ces secteurs sans poser de diagnostics sur les facteurs qui en sont à l'origine ? Si l'objectif est bien d'assurer plus de fidélisation de ces salariés, comment faire l'impasse sur les enjeux de sécurisation de leurs parcours professionnels, de l'amélioration de leur qualité de vie au travail et hors travail ? Il s'agit de s'appuyer sur l'existant à l'exemple de l'accord interprofessionnel signé par l'ensemble des acteurs en Savoie en matière de logement des saisonniers. Sans ce travail, nous n'arriverons jamais à remplir une baignoire dont la bonde n'est pas mise, et les formations ne serviront qu'à alimenter le turn-over.

L'ensemble des travailleurs de la montagne demandent une concertation sur les mesures de soutien à l'économie montagnarde et, en particulier, sur le futur plan de relance de la montagne, avec toutes les forces syndicales et pas seulement avec quelques lobbies. Ils dénoncent également l'augmentation tarifaire de certains établissements de formation qui ont le monopole de formation initiale et continue des guides et accompagnateurs de montagne, moniteurs de ski, de ski nordique et de parapente. Ces centres se sont permis d'imposer un véritable racket tarifaire aux stagiaires, notamment via une obligation de suivre des stages dits de « remise à niveau » facturés 2 à 3 fois plus chers que les barèmes usuels de l'apprentissage.

Au vu de ces éléments, si la « crise Covid-19 » est susceptible d'entraîner des conséquences lourdes sur le tissu économique et donc l'emploi, en raison de l'endettement contracté par certaines entreprises, elle agit bien plus comme « révélateur de la fragilité d'un modèle social qui repose sur la précarisation et l'Ubérisation des collectifs de travail et d'un modèle économique du tourisme de la montagne peu diversifié, reposant essentiellement sur le ski alpin, qui n'est accessible qu'à 8 % de la population française en raison des coûts des séjours très élevés au regard de la faiblesse du pouvoir d'achat du plus grand nombre, et qui ne survit, face au réchauffement climatique, qu'avec des financements engageant les collectivités sur le long terme (ce qui inquiète la Cour des Comptes), pour développer des dispositifs d'enneigement et de retenues collinaires, dispositifs, ayant eux-même des impacts très négatifs sur l'environnement. La diversification des activités touristiques de la montagne est donc essentielle pour s'ouvrir au plus grand nombre et s'adapter aux évolutions climatiques.

Le commerce et l'économie de proximité sont soumis, suivant que leur activité ait été estimée essentielle ou non, à des mesures administratives fixant les possibilités et les conditions d'ouverture. En fonction de l'évolution de la pandémie et de la réglementation (bien reprise dans le rapport), certaines de ces TPE ont particulièrement souffert économiquement quand d'autres parvenaient à maintenir une activité plus satisfaisante. Si la situation dans ce secteur est donc marquée par une forte hétérogénéité, beaucoup d'entre elles ont été amenées à s'organiser sur la base d'autres modèles économiques comme le « click and collect » pour maintenir une activité et répondre aux besoins des consommateurs. Dans l'urgence, certaines collectivités locales ont apporté des aides pour permettre la mutation numérique de ces petits établissements, nécessaires à la mise en œuvre de ces nouveaux services. Un « retour d'expérience » sera utile, pour en mesurer les coûts induits, en termes de temps passés à la « mise en ligne », auxquels peuvent s'ajouter ceux liés à l'intermédiation des plateformes, fragilisant les modèles économiques d'entreprises pourtant solidement installées sur leur territoire et leur champ professionnel.

S'agissant de l'impact financier, nous partageons la recommandation d'une vigilance particulière sur le « traitement » de l'endettement lié au Covid-19, notamment s'agissant des TPE ou des entreprises artisanales qui disposaient d'un « fonds de commerce » solide. Un tel diagnostic pouvant être établi facilement, le recours à des conseils pourrait alors davantage porter sur l'élaboration de plans d'apurement compatibles avec les possibilités et les besoins de développement des entreprises et les « situations particulières ».

Alors que l'ordonnance du 20 mai 2020, facilitant la reprise d'une société en redressement judiciaire par ses anciens actionnaires, a permis à certains dirigeants, bien conseillés, des comportements opportunistes pour « restructurer » leurs activités, laissant endettement et coûts sociaux à la charge de la collectivité, l'accès aux conseils doit être facilité aux TPE/PME et ouvert aux salariés de ces entreprises et/ou à leurs représentants afin de permettre le maintien de l'activité et des emplois.

En conclusion, ce sont bien aussi, à des évolutions plus structurelles que les collectivités territoriales, avec les acteurs économiques et sociaux, doivent faire face. Il est temps de penser et de réinventer la montagne et les métiers de demain pour répondre à l'urgence écologique, sociale et économique. Il est nécessaire de tirer des enseignements de l'évolution des comportements pendant la crise, qu'il s'agisse du développement des circuits courts en matière d'alimentation ou des nouveaux usages des espaces de montagne. Il s'agit aussi de les penser pour permettre plus de justice sociale, tant pour le droit au tourisme que pour l'accès à une consommation responsable de tous et la reconnaissance de celles et ceux qui par leur travail produisent ces biens et ces services qui font la force de notre région. C'est pourquoi, nous plaçons pour que les aides aux entreprises soient conditionnées à des engagements en matière d'emploi, de formation, de conditions sociales et de respect des normes environnementales.

Les organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA voteront favorablement ce rapport.

► INTERVENTION DE JOSETTE VIGNAT, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La note d'orientation « Tourisme-Hôtellerie Restauration, commerce- économie de proximité : impact de la crise COVID 19 » met en exergue l'impact fort de cette crise sanitaire sur deux secteurs particulièrement touchés, les entreprises de ces secteurs, en majorité des TPE, ayant subi et subissant encore une fermeture administrative, les fragilisant considérablement.

Le maillage territorial de ces entreprises est une richesse pour notre région. Pour rappel, le tourisme (incluant l'hôtellerie et la restauration) représente plus de 9 % du PIB régional et plus de 170 000 emplois, mis à mal par cette crise (baisse d'emplois de 54 % en tourisme-hôtellerie-restauration et 13 % pour les commerces et économies de proximité).

Nous soutenons les recommandations de cette étude, qui s'inscrivent dans plusieurs temporalités et en 3 axes et qui s'appliquent aux deux secteurs :

- La prolongation des soutiens à ces deux secteurs, tant que les fermetures administratives sont de mise, avec une attention spéciale sur certains territoires comme la Montagne qui subit cette absence d'activité depuis presque un an.
- Une relance rapide dans ces deux secteurs, action de relance qui doit être distincte de l'action de soutien afin de permettre la reprise rapidement (formation du personnel, recrutement, soutien commercial et marketing afin de développer les offres adaptées aux attentes des clients, attentes et valeurs qui ont évolué depuis cette crise...). Une attention particulière devra être prêtée à maintenir une offre touristique adaptée aux territoires et aux milieux naturels qui les composent : le conditionnement des aides à l'intégration des enjeux environnementaux, en particulier dans les milieux fragiles comme en zone de montagne apparaît de plus en plus urgent, en particulier après cette période où les initiatives de court-terme mais impactantes (aménagements lourds) fleurissent dans de nombreux territoires montagnards. Il sera nécessaire de permettre aux entreprises qui se sont endettées d'échelonner leur remboursement, afin de ne pas accroître leurs difficultés de trésorerie (remboursement des PGE, cotisations sociales...). Pour rappel, le montant des PGE dans le tourisme s'élève à 9,35 Mds euros et 1,5 Mds pour les commerces.

Le taux des faillites devrait atteindre 30 % sur le secteur hôtellerie restauration !

Cette crise conjoncturelle laisse présager une évolution structurelle qu'il va falloir anticiper : les transitions environnementales et numériques ont modifié les comportements et cette crise accélère ces évolutions : le click and collect qui s'est mise en place par nécessité, va très certainement perdurer. Est-ce que nos acteurs économiques sont prêts à l'assurer, sont-ils « armés » pour répondre aux attentes des consommateurs ? Est-il réellement souhaitable d'accentuer ces modes de consommation et de fonctionnement où l'impact de la digitalisation n'est pas foncièrement évalué ou anticipé ? Plusieurs questions demeurent pour l'humain, ainsi que les transitions environnementales et numériques soient véritablement abordées de façon concomitante et sur le long terme.

Concernant le tourisme, les offres touristiques doivent prendre en compte l'évolution des attentes des consommateurs et ainsi leur proposer de nouvelles expériences. Cela nécessite un dialogue entre les différents acteurs concernés : entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, citoyens, et bien sûr les pouvoirs publics. La proposition d'une feuille de route sur le moyen terme est à retenir ! Comme dit dans la note, l'anticipation doit se faire également au niveau des investissements et leur fléchage vers des solutions qui n'accentuent pas les problèmes environnementaux mais tendent plutôt à les atténuer. Est-ce que la création d'un fond de 15 Millions d'euros sera suffisant ? Le développement d'un tourisme plus doux, la découverte de la nature, des produits locaux, du territoire sont autant de thèmes à développer et à imaginer dans les situations propres à chaque territoire. A noter, la création ce mois-ci, d'une plateforme collaborative regroupant les « offres de tourisme bienveillant » par l'Agence Régionale du Tourisme et accessible à l'ensemble des offices de tourisme de la Région et aux acteurs du tourisme. Cette plateforme sera opérationnelle en septembre 2021.

À noter également, dans le cadre du plan de relance, et porté par l'ADEME, un appel à projets « Slow Tourisme » qui a pour objectif de soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable, en priorité sur les territoires ruraux. Cet appel à projets s'adresse essentiellement aux TPE et PME avec un budget de 2 M€ (<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210407/slowtouris2021-83>).

D'ailleurs, les États Généraux pour la Transition du Tourisme des territoires de montagne organisés dans le cadre de la présidence française de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) offrent, durant l'année 2021, un cadre de réflexion pour faire émerger des solutions partagées dans les territoires.

D'autre part, il faut noter que certains opérateurs de séjours vacances, ont la nécessité d'obtenir une immatriculation auprès d'Atout France. Cette immatriculation est subordonnée à une garantie financière. Face à cette crise économique, certaines structures vont se retrouver en difficulté pour l'obtention de la garantie financière.

Le tourisme en direction de la jeunesse est également très touché, ce qui pose la pérennité de certaines structures, devant le déficit d'organisation de colonies de vacances et de classes de découverte. L'éducation populaire est touchée.

Les Vacances Adaptées Organisées pour le secteur du handicap méritent une attention particulière.

Cette crise a aussi une incidence importante sur les métiers, la formation et bien sûr le recrutement. Les publics en situation précaire ont été les plus impactés !

Actuellement, l'objectif premier des entreprises fermées est de préparer la réouverture et donc de recruter en conséquence, d'où la mise en place de formations courtes sur certains territoires, notamment en Haute Savoie.

Mais il faut également agir pour les jeunes en apprentissage qui cette année n'ont pas encore d'employeur, car les entreprises sont fermées ! Comment leur permettre l'obtention de leur diplôme et l'insertion dans la vie professionnelle ?

Autre sujet important : les saisonniers qui depuis un an n'ont pas eu de contrat et l'absence de travail dans ce secteur contraint à se « recycler » et ainsi quitter le secteur. On retrouve ce même mouvement sur les autres territoires et les entreprises risquent d'avoir des problèmes de recrutement dès la réouverture des établissements ! La part de salariés ayant quitté le secteur du tourisme et de l'hôtellerie-restauration depuis la crise est déjà estimée à environ 15 %.



Il est fort probable que nous allons également assister à une évolution des métiers du tourisme et que les formations devront s'adapter. Ces évolutions se retrouvent dans les deux secteurs étudiés : comme dit précédemment, la transition numérique s'est accélérée pendant cette crise et le rôle des OPCO et syndicats professionnels dans cette transition est primordiale : l'aide aux TPE est certes indispensable pour leur permettre de traverser cette période inédite mais la réflexion doit aussi être de mise sur la question du numérique. L'impact environnemental et social du numérique est considérable et il serait probablement trop long de le lister ici. Le tourisme-hôtellerie et la restauration sont des secteurs au sein desquels l'humain, les savoir-faire, les savoir-être, la découverte « en vrai » ont toute leur place et où ces derniers méritent d'être au centre des préoccupations. Le numérique est un outil parmi d'autres et il sera primordial de l'aborder en tant que tel pour ne pas amplifier les dérives qu'il présente.

Pour les commerces de proximité, le développement du « consommer local », des circuits courts, sont des atouts qu'il faut privilégier ; la mise en place de bons d'achats, le soutien à l'aménagement des boutiques, la création de site internet, sont autant de pistes à suivre. La région prévoit d'ailleurs un fonds d'investissement de 40 M euros pour ce secteur. Certains dispositifs accentuant l'économie circulaire et les circuits courts mériteront toute l'attention et le soutien des décideurs pour qu'ils s'inscrivent dans une vision de long terme de préservation des cadres de vie et des économies locales ; ce peut être le cas des programmes alimentaires territoriaux par exemple.

Sauf expression individuelle, les collègues 3 et 4 voteront cet avis.

▮ INTERVENTION DE PATRICK LAOT

Après avoir lu le rapport de l'impact de la Covid sur les activités Hôtel, Restauration, Tourisme, je souhaite vous faire part de quelques remarques.

Les PEFA (Pertes d'Exploitation pour Fermetures Administratives) et le rôle de l'assurance ne sont pas évoqués. Certes, les polémiques ont été nombreuses et il est délicat de revenir sur cette période, mais c'est cependant oublier un peu vite le rôle joué par les assureurs durant la crise.

Tout le monde comprend finalement ce que la profession de l'Assurance avait dit dès le début de la pandémie : les conséquences de la pandémie ne sont pas assurables et ne peuvent relever que de la solidarité nationale eu égard au caractère généralisé de cette crise et de l'ampleur des montants en jeu.

Les derniers chiffres publiés sur les aides Covid aux entreprises le montrent : 200 Md€ ! Chiffre à mettre en regard du chiffre d'affaires annuel total des assurances IARD (Incendies, Accidents, Responsabilité, Dommages) en France environ 60 Md€ seulement !!

Et il faut rajouter les aides sociales et chômage. Aujourd'hui, on estime le coût total de la pandémie à plus de 400 Md€ entièrement financé par la dette d'État

Dans ce contexte, le monde de l'assurance a contribué au fond de solidarité des TPE-PME. Pour votre information, pour notre caisse régionale, c'est 2 millions d'euros et pour notre groupe, 27 millions.

L'assurance est ainsi la seule profession à avoir abondé le fonds de solidarité destiné aux TPE-PME à hauteur de 400 Md€. Ni les GAFA, ni la Grande Distribution, ni les opérateurs de téléphonie, ni d'autres entreprises d'ailleurs, n'ont participé à ce fonds !

Le monde de l'assurance est au service de l'économie. Nous restons bien évidemment mobilisés et très attentifs à la situation des activités mentionnées dans ce rapport et des personnes et entreprises fragilisées par ce contexte.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 avril 2021



148 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

1 S'EST ABSTENU

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah				
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno				
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
ROBERT Anne-Marie		X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X				
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine				
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric				
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal				
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François						
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SCHMITT Isabelle						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick				
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAape, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
		MEKEDDEM Nassim				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRahLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		Non désigné(e)				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth				
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargées d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

La note d'orientation du CESER de juillet 2020 « COVID-19 repenser demain, le regard du CESER » recensait des pistes de réflexion à la suite de la crise sanitaire et du premier confinement. Une partie spécifique était consacrée aux impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques sur deux secteurs : commerce-économie de proximité et tourisme-hôtellerie-restauration. Le CESER proposait treize pistes de réflexions.

Quelques mois plus tard, l'évolution de la crise sanitaire a produit et continue de produire des impacts très différenciés sur les secteurs économiques. Aussi, le CESER a souhaité approfondir sa réflexion sur ces deux secteurs clés de l'économie régionale.

La note comporte quatre parties. La première présente les impacts de la crise sanitaire sur la situation des entreprises et de l'emploi. Les deuxième et troisième parties s'intéressent ensuite aux impacts spécifiques sur chacun des deux secteurs. Enfin, la dernière partie propose des recommandations à différentes échelles de temps.

TOURISME | ÉCONOMIE TOURISTIQUE | HÔTELLERIE | RESTAURATION | COMMERCE DE PROXIMITÉ | EMPLOI | DÉFAILLANCE D'ENTREPRISE | RELANCE ÉCONOMIQUE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20